



12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FREINET • LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

 www.cc-golfedesainttropez.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2014

Direction des Déchets Ménagers et Assimilés.

SOMMAIRE

1- PRESENTATION DE LA CCGST

- a. Communes adhérentes
- b. Population totale
- c. Taux moyen d'habitat vertical
- d. Compétences exercées
- e. Equipements
- f. Organisation de l'EPCI

2- INDICATEURS TECHNIQUES

- a. MESURES DE PREVENTION ET MESURES ENVIRONNEMENTALES REALISEES PENDANT L'ANNEE
 - i. Liste des mesures de prévention
 - ii. Les indicateurs environnementaux
- b. ORGANISATION GENERALE
 - i. Tonnages pris en charge par le service
 - ii. Synoptique des flux
 - iii. Impacts de la saisonnalité
 - iv. Evènement marquants 2014
 - v. Projets en cours
 - vi. Actions à venir
- c. COLLECTE et Pré-Collecte
 - i. Caractéristiques des collectes
 - 1. Moyens mis en œuvre
 - 2. Tonnages collectés
- d. TRAITEMENT
 - i. Caractéristiques du réseau de déchèteries
 - 1. Implantation et mode d'exploitation
 - 2. Tonnages et filières
 - 3. Traitement des différent flux des déchèteries
 - ii. Le traitement des valorisables par le(s) centre(s) de tri
 - 1. Issus des collectes sélectives
 - 2. L'expérimentation d'extension des consignes de tri du plastique
 - iii. Le transit des OMR
 - iv. Le traitement des OMR
 - v. Le transit des encombrants
 - vi. Le traitement des encombrants
 - vii. Capacités des unités de traitement des déchets résiduels
- e. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX
 - i. Distance des différentes installations de traitement
 - ii. Modes de traitement des déchets du territoire

3- INDICATEURS FINANCIERS

- a. BILAN FINANCIER GLOBAL DE FONCTIONNEMENT
- b. SERVICE COLLECTE

- i. Dépenses
 - ii. Recettes
 - iii. Bilan financier et indicateurs
- c. SERVICE TRAITEMENT
 - i. Dépenses
 - ii. Recettes
 - iii. Bilan financier et indicateurs
- d. EVOLUTION DES CHARGES 2012-2014 (hors déchets verts)

4- BILAN ET PERSPECTIVES

5- ANNEXES

6- GLOSSAIRE

INTRODUCTION

Conformément aux exigences de la loi Barnier du 2 février 1995, le **Président de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à l'organe délibérant « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'élimination des déchets »** avant de le mettre à disposition des usagers. **Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné**, lors de l'examen du compte administratif de l'EPCI concerné.

Le présent rapport expose les conditions techniques, financières et organisationnelles d'exécution du service public d'élimination des déchets par la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez (CCGST), pour l'année 2014.

Par ailleurs, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le **Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** doit adresser avant le **30 septembre** de chaque année **au maire de chaque commune membre de l'EPCI**, un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année précédente.

Préalablement, ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance publique du conseil de communauté.

1. PRESENTATION DE LA CCGST

a. Communes adhérentes

La CCGST regroupe les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel sur Mer, Ramatuelle, Saint Tropez et Sainte Maxime.



b. Population totale (année 2010)

	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION COMPTEE PART A	POPULATION TOTALE	Précédent
CAVALAIRE	6 884	121	7 005	6 731
COGOLIN	11 108	184	11 292	11 104
CROIX VALMER	3 429	142	3 571	3 351
GARDE FREINET	1 746	37	1 783	1 761
GASSIN	2 853	72	2 925	2 868
GRIMAUD	4 171	108	4 279	4 309
LA MOLE	1 067	18	1 085	999
LE PLAN DE LA TOUR	2 875	57	2 932	2 859
RAMATUELLE	2 183	43	2 226	2 240
LE RAYOL CANADEL	727	12	739	679
STE MAXIME	12 938	282	13 220	13 441
ST TROPEZ	4 532	75	4 607	4 903
TOTAL	54 513	1 151	55 664	55 245

Les habitants du territoire sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux :

Ordures Ménagères Résiduelles :

- PAP : Sainte Maxime, Grimaud, Gassin, Saint Tropez, Cavalaire
- PR : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol Canadel, Cavalaire, La Garde Freinet, Sainte Maxime, Grimaud, Gassin, St Tropez

Collecte sélective :

- PAP : Sainte Maxime, Grimaud, Cavalaire, St Tropez
- PR : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel, Cavalaire, La Garde Freinet, St Tropez, Grimaud, Ste Maxime, Cavalaire
- PAV : Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade Freinet, Sainte Maxime, St Tropez

Encombrants :

- PAP : Cavalaire, Cogolin, Grimaud, Gassin, La Croix Valmer, La Garde Freinet, la Môle, Le Plan de la Tour, Le Rayol Canadel, Saint Tropez, Sainte Maxime, Ramatuelle.
- Apport en déchèterie : Cavalaire, Cogolin, Grimaud, Gassin, La Croix Valmer, La Garde Freinet, la Môle, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol Canadel, Saint Tropez, Sainte Maxime.

c. Compétences exercées dans le domaine de la gestion des déchets

La Communauté de Communes exerce la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés »

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la communauté. Vente de compost et redistribution ou vente d'objets recyclés
- Elimination des déchets ultimes

- Etude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés

d. Equipements

La CCGST exploite plusieurs installations situées sur son territoire

- Déchèterie de Cavalaire
- Déchèterie de Cogolin
- Déchèterie de Grimaud
- Déchèterie de La Croix Valmer
- Déchèterie de La Garde Freinet
- Déchèterie de Le Plan de la Tour
- Déchèterie de Le Rayol Canadel sur Mer
- Déchèterie de Ramatuelle
- Déchèterie de Saint Tropez
- Déchèterie de Sainte Maxime
- Plateforme de broyage de déchets verts située à Cavalaire
- Plateforme de compostage des déchets verts situé à la Môle

Par ailleurs deux installations sont exploitées pour le compte de la CCGST par un prestataire

- Quai de transit des OMR de la Môle exploité par le groupe Pizzorno
- Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno à la Môle

e. Organisation de l'EPCI

Le Président

Le Président, organe exécutif de la collectivité prépare et exécute les délibérations, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le seul chargé de l'administration, sous réserves de certaines délégations qu'il peut donner à d'autres membres du bureau.

Le Bureau communautaire

Le Bureau est composé du président et de 11 vice-présidents (maires de chaque commune). Il est une instance d'arbitrage et de décision des projets de la Communauté, examinés au préalable en commissions. Il prend les décisions que le

Conseil lui a déléguées et s'assure que chaque projet respecte l'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'instance de décision de la Communauté de communes. Composé de conseillers communautaires élus lors des élections municipales, le conseil vote les projets liés aux compétences de la Communauté de communes.

Il est renouvelé après chaque élection municipale.

Il réunit 41 conseillers communautaires.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la représentation des communes au sein du Conseil communautaire est définie en fonction de la population. Afin que les petites communes soient mieux représentées, les plus grandes ont accepté une distribution plus équilibrée des délégués. Cette distribution est remise en cause par l'annulation des élections municipales de La Croix Valmer. Une redistribution au prorata de la population sera donc mise en œuvre à compter de mars 2015.

Les 41 délégués communautaires ont voté la délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire, au Président et au Bureau, à l'exception du vote de dispositions à caractère budgétaire importantes ou de décisions modificatives de fonctionnement ou d'orientation. La disposition a été prise afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité.

Les commissions de travail et d'études

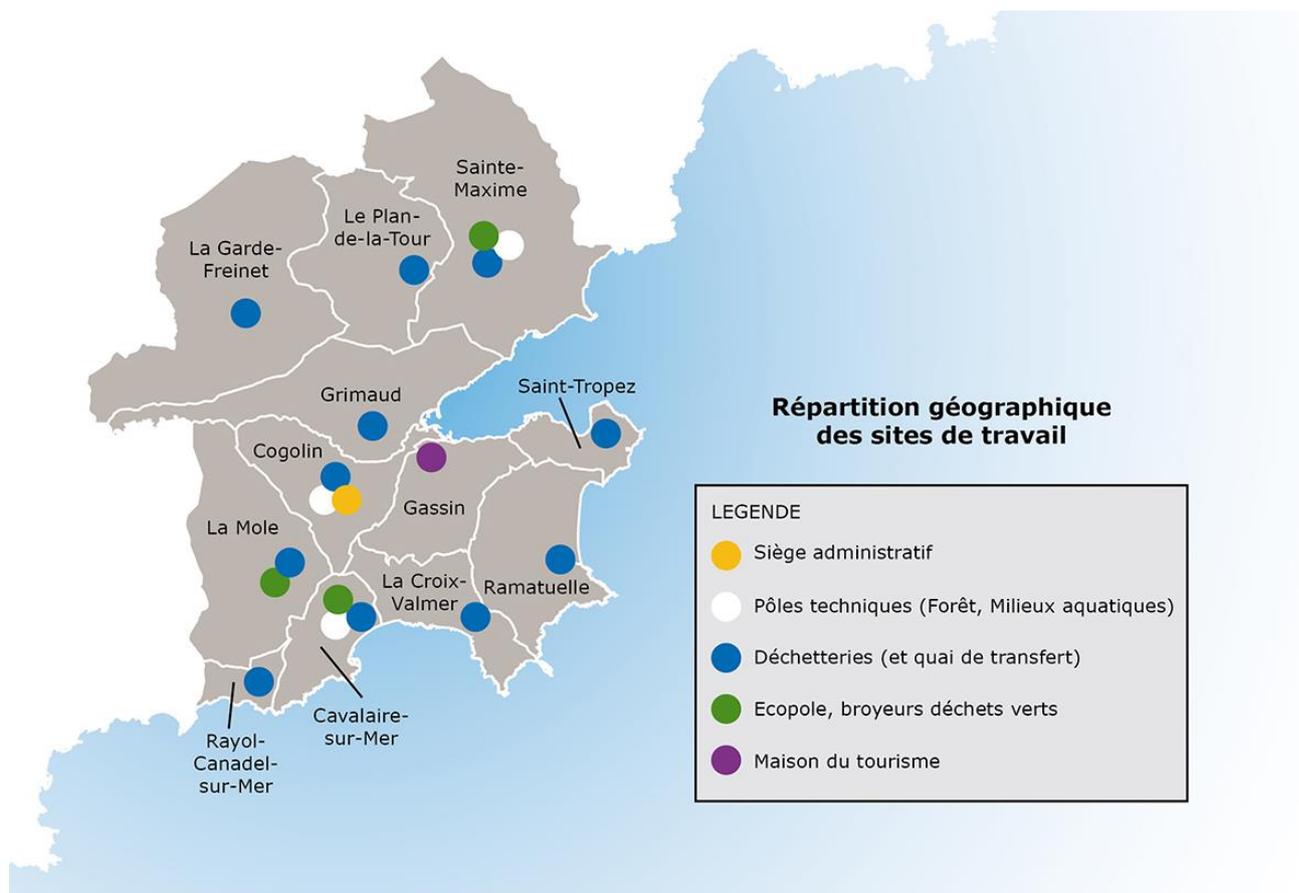
Lieux de concertation, les commissions traitent chacune d'un domaine d'intervention lié aux compétences de la Communauté ; elles jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et des actions de la Communauté. Les décisions sont ensuite soumises au bureau ou au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes du golfe de Saint-Tropez a instauré onze commissions, chacune étant composée d'élus du conseil communautaire (douze élus par commission, parfois accompagnés de techniciens et d'experts ponctuels) et présidée par un vice-président de la Communauté de Communes.

Les services intercommunaux et sites de travail

La répartition géographique des sites de travail

- Le siège administratif de la Communauté se trouve à Cogolin.
- Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers forêt, l'Observatoire marin, etc.



L'organisation des services

L'ensemble du personnel de la Communauté de communes constitue un effectif de *110 agents*.

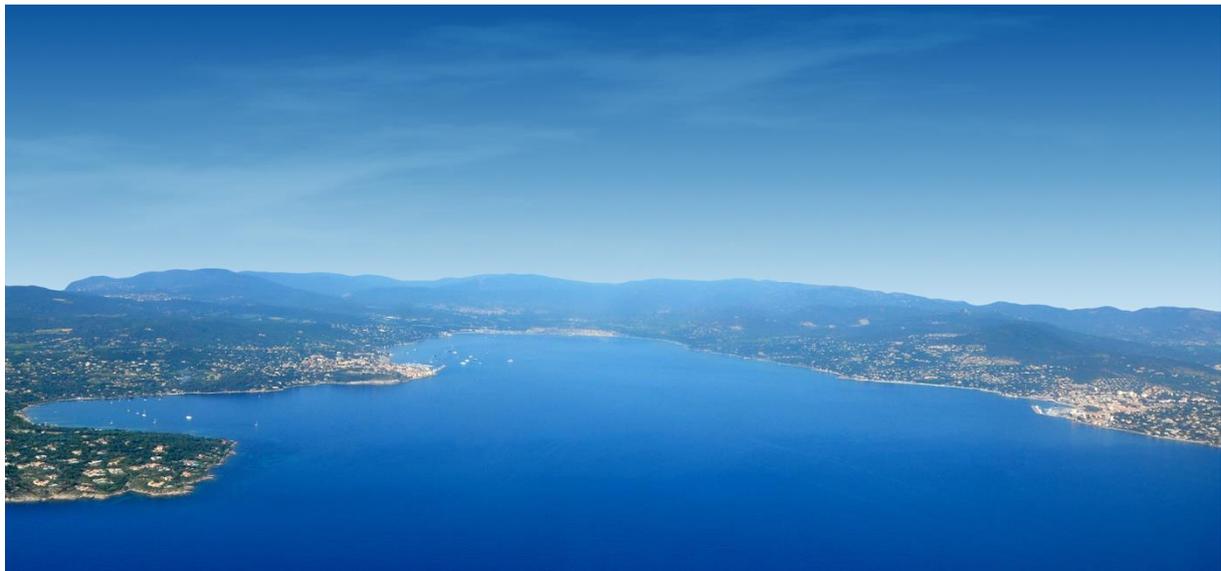
La Communauté de communes compte 9 directions et services :

- Direction générale
- Direction de l'administration générale
- Direction des déchets ménagers et assimilés
- Service information géographique
- Service milieux aquatiques
- Service forêt
- Service tourisme
- Service aménagement du territoire et développement économique
- Service prospective intercommunale

La Communauté de communes

Créée le **1er janvier 2013** (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du Golfe de Saint-Tropez, au sein d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ».

Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.



Son rôle

- Donner une meilleure cohérence territoriale,
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers),
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).

Ses compétences

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Politique des transports et des déplacements,
- Actions en faveur de la formation et de l'emploi.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

a. MESURES DE PREVENTION ET MESURES ENVIRONNEMENTALES REALISEES PENDANT L'ANNEE

i. Liste des mesures de prévention et des actions de communication

Prévention, Sensibilisation et communication en direction de tous les publics avec pour objectif la baisse des tonnages des ordures ménagères et l'augmentation du taux de valorisation (développement des filières, ...)

Scolaires :

- Ecole Ramatuelle, Toutes les classes de la commune (7 interventions)
- Ecole Fontvieille, Cogolin, 10 classes

Centre aéré :

- Interventions sensibilisation La Môle, x 3 séances

Lycée Gassin :

- Stand de sensibilisation, 3 jours
- Intervention classe de 1er

Collège :

- Intervention sensibilisation des élèves x 7 classes

SIGMA formation :

- Intervention Bac Pro
- Intervention CAP vente
- Intervention Travaux Paysagés

Personnel administratif :

- Collège de Gassin, personnels administratif et cuisine
- Enseignants Ecole Chabaud, Rialet, Cogolin
- Personnel crèche de Saint-Tropez
- Communication Noël « sapins dans les déchèteries » services administratifs des mairies

Réunions Publiques :

- Réunion Mourillon, Cogolin
- Réunion quartier Saint-Tropez x 7

Assemblées Générales :

- ASL du Carry, Cogolin
- Le Saint-Claude, Cogolin

Porte-à-porte :

- Boitage Centre-ville, Gassin, nouveaux flyer encombrants
- Distribution communiqués, mise en place collecte sélective Gassin (retrait des PAV), toute la commune
- PAP nouvelle résidence, Vallon des fées, Grimaud
- Communication Gambades, Plan de La Tour
-

Commerçants :

- Sensibilisation commerçants Carrefour Market, Centre-Ville, Sainte-Maxime
- Sensibilisation commerçants collecte cartons, La Garde-Freinet
- Sensibilisation commerçants Centre-Ville, Gassin
- Restaurants vieux Gassin + Point de vue
- Marine de Gassin
- Collecte carton, Plan de La Tour
- Collecte carton, Centre-ville Sainte-Maxime
- Collecte carton, Grimaud
- Commerçants centre-ville Grimaud
- Commerçant Cogolin, changement de collecte
- Plages de Ramatuelle, suite suivi de collecte carton
- Communication huiles restaurateurs Saint-Tropez
- Communication commerçants Saint-Tropez (180 commerçants)
- Restaurants de Plages, Sainte-Maxime
- Communication Plages Pampelonne,
- Communication forains Plan de la Tour, Cogolin
- Commerçants Plan de La Tour avec la Police Municipale
- Communication Saint-Tropez, collecte carton et multi
- Communication Port Cogolin
- Communication Commerçants Ramatuelle
- Communication « Sapin » auprès des différents distributeurs.

Marchés :

- présence sur les marchés dans le cadre de la semaine du développement durable du 31 Mars au 6 Avril : Grimaud, La Garde Freinet, Cogolin, Saint-Tropez, Ramatuelle

Autres :

- 26 au 29 Novembre : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : Supermarché LECLERC, Cogolin

En complément, des supports de communication ont été réalisés :

- 10.000 dépliants « encombrants »,
- Stickers pour les conteneurs,
- Affichettes pour les halls d'immeubles,
- Tracts « consignes » Français/anglais pour les campings
- Tracts spécifiques commerçants St Tropez, La Croix Valmer, Ramatuelle, La Garde Freinet qui sont venus compléter les supports déjà existants.
- Mise à jour des sites internet : CCGST et Villes du territoire.

Etude (maquettes en cours) des panneaux d'accueil des déchèteries, EcoPôle.

Réflexion de la réalisation de supports pour des loquettes : consignes, info déchèteries.

- Dotation en sacs jaunes translucides :
 - La Croix Valmer : 820 rouleaux ont été distribués aux particuliers jusqu'en avril 2014

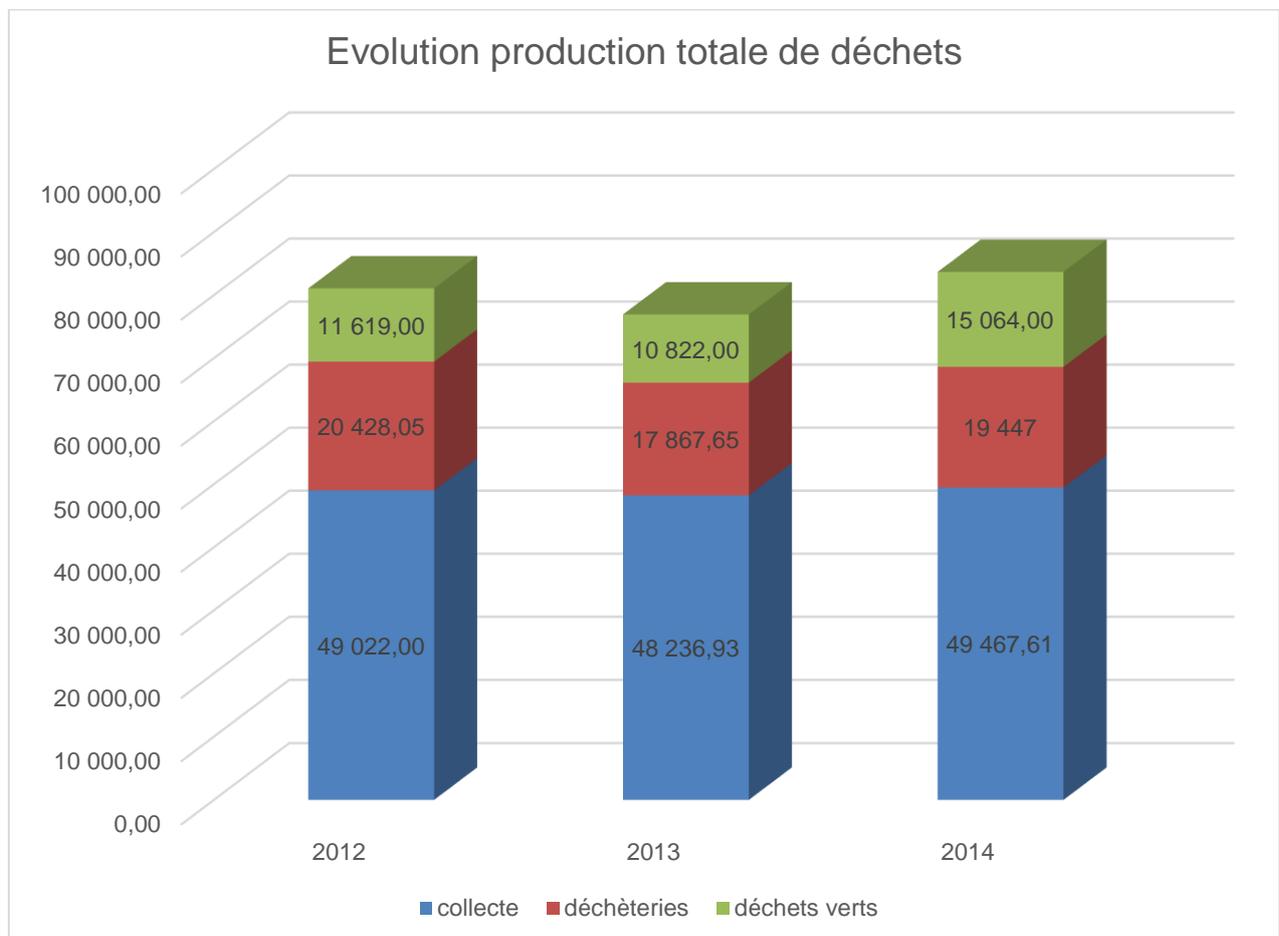
Par ailleurs des sacs de grand format sont utilisés par l'office de tourisme pour le tri lors des manifestations, des corbeilles de ville de ville et de plage bi flux sont également en place et équipées de sacs jaunes.

- Cavalaire : 63 390 sacs jaunes ont été distribués aux habitants, ils servent d'outil de pré-collecte dans les zones pavillonnaires collectées en porte à porte
-

b. ORGANISATION GENERALE

i. Tonnage pris en charge par le service

En 2014, **83 978 tonnes de déchets** ont été pris en charge par les services de la communauté de communes, y compris les déchets verts traités par l'EcoPôle de la Mole



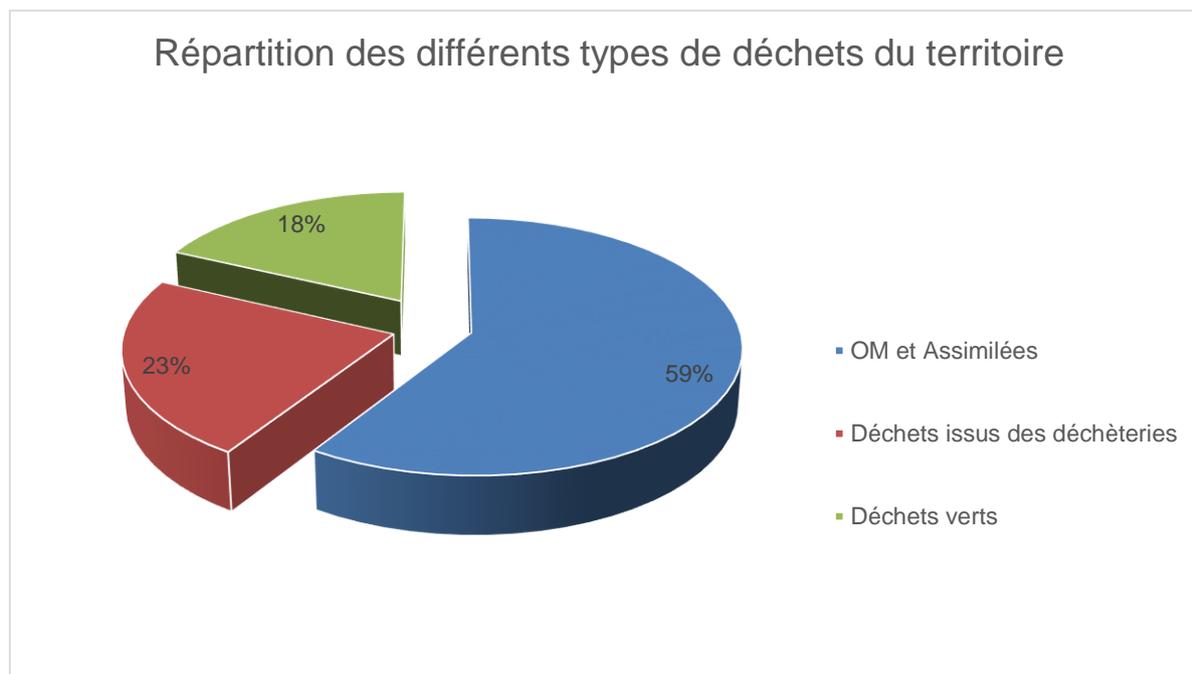
Cet histogramme représente la production de déchets sur le territoire de la Communauté de Communes en 2012 et 2014. Le code couleur permet de différencier les catégories de déchets. Au global on observe une augmentation de la production en 2014. Les tonnages des différentes catégories se répartissent comme suit :

- **39 211** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- **9 175** tonnes de sélectif réparties en :
 - **3 966** tonnes d'Emballages en mélange : Papiers + Cartons-cartonnettes + emballages métalliques + emballages plastiques + briques alimentaires
 - **4 482** tonnes de Verre
 - **728** tonnes de carton professionnel
- **19 403** tonnes issus des déchèteries (Cf page 20/21 pour la répartition par catégorie)
- **13 118** tonnes de déchets verts traités par l'EcoPôle de la Môle
- **1 474** tonnes de déchets verts traités par Pizzorno à Cabasse

Répartition graphique de la production 2014 :

Le graphique ci-après représente la répartition des 83 978 tonnes de déchets

Dans ce graphique les déchets sont présentés selon 3 catégories :



- les OM et Assimilées collectées qui comprennent (voir catégories ci-après)
- Les déchets collectés en déchèteries

- Les déchets verts

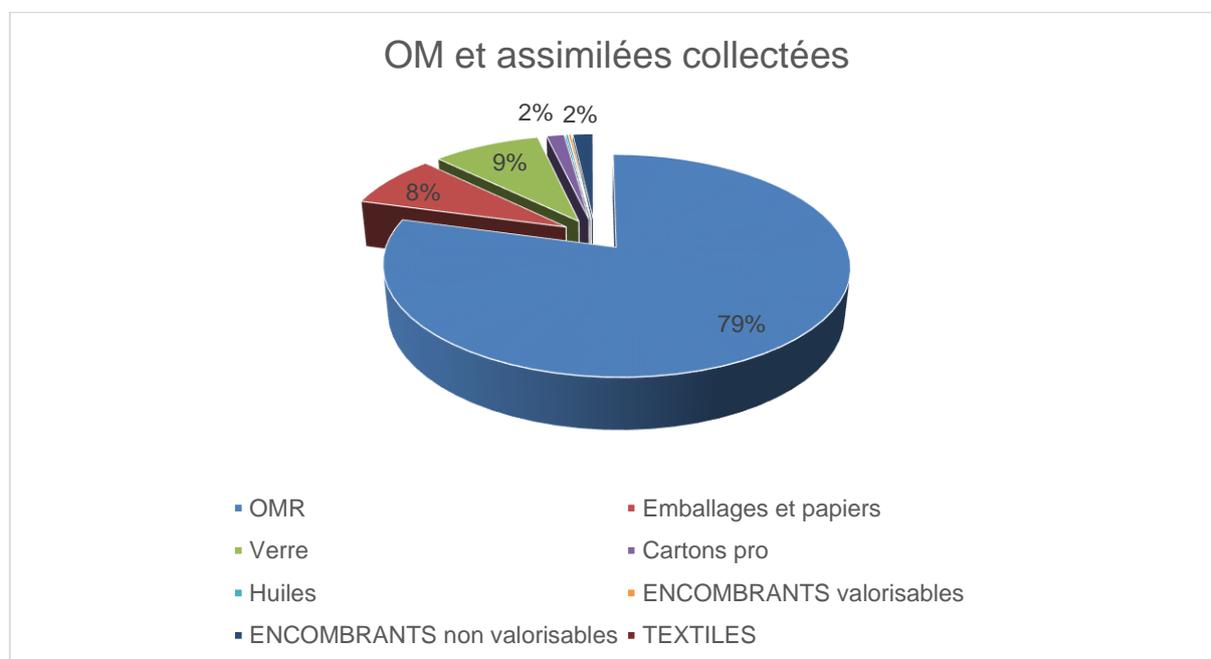
On peut observer que les OM et assimilées représentent 59 % du gisement, les déchets collectés en déchèteries 23 % et les déchets verts 18 %.

Pour 2 d'entre elles, les 3 catégories présentées ci-dessus se divisent en sous-catégories en fonction de la nature des déchets. Les graphiques suivants présentent la répartition des déchets selon leur nature pour chacune de ces 2 catégories.

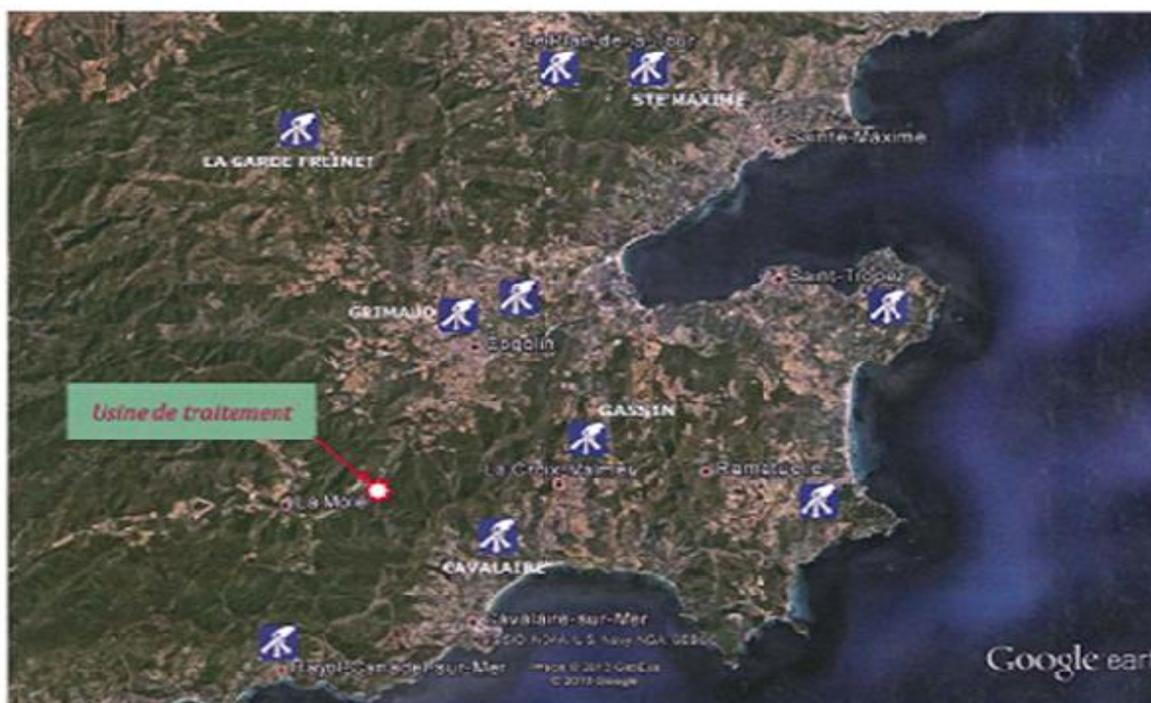
- Catégorie des OM et assimilés collectés : **49 467 tonnes**

Cette dénomination regroupe 8 sous catégories, présentées dans le graphique ci-après :

- les OMR (ordures ménagères résiduelles),
- les Emballages en mélange : Papiers + Cartons-cartonnettes, emballages métalliques, emballages plastiques, briques alimentaires,
- le Verre,
- les cartons des professionnels
- les huiles alimentaires collectées chez les professionnels,
- les encombrants valorisables
- les encombrants non valorisables collectés chez les particuliers,
- les textiles



On peut observer que 79 % des déchets collectés sont des OMR, le verre 9 % et les emballages en mélange 8%.

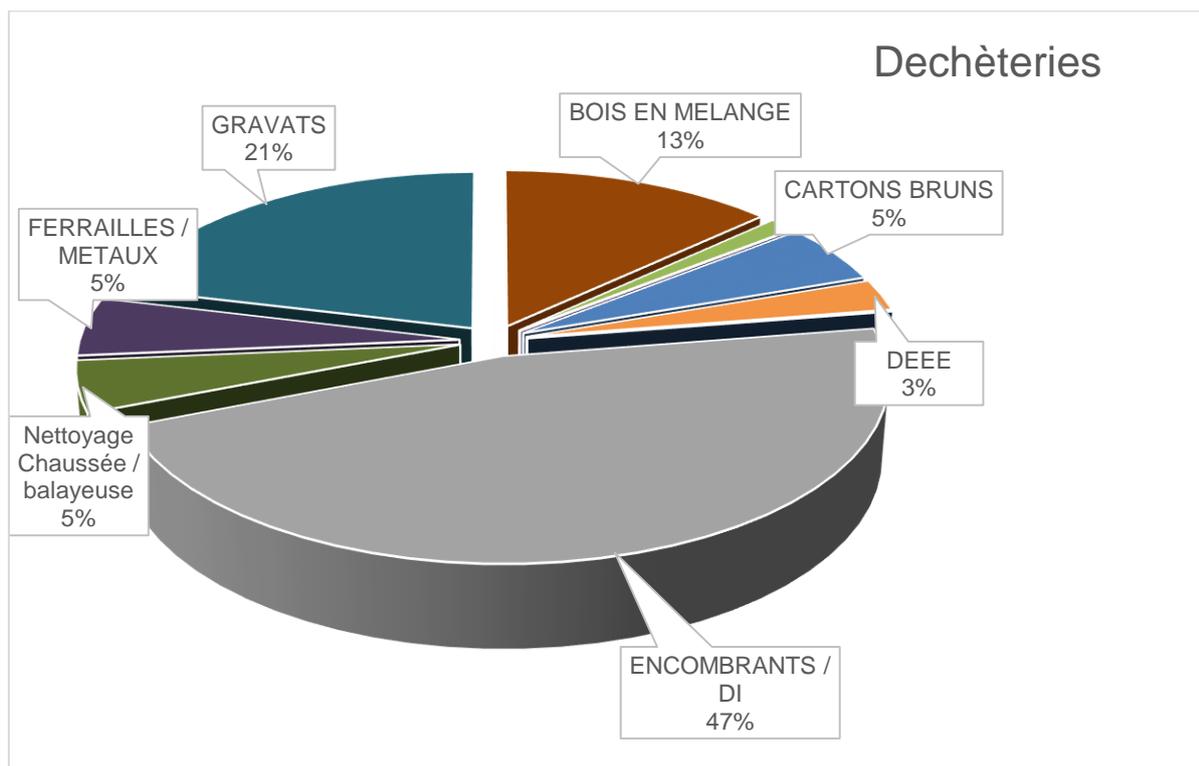


- **Les déchets issus des déchèteries (sans déchets verts) : 19 447 tonnes**

Implantation des déchèteries sur le territoire

Le graphique ci-après représente la répartition des différentes sous catégories de déchets collectés en déchèteries.

Pour des raisons de lisibilité du graphique les déchets représentant moins de 1 % du total ne voient pas leurs pourcentages affichés : Déchets Diffus Spécifiques, Huiles végétales et minérales, Lampes, Batteries, Piles.

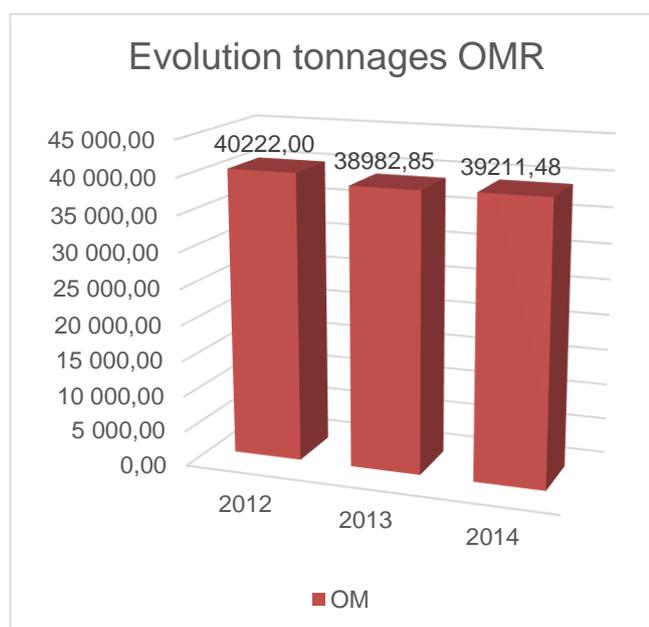


On remarque que 47 % sont des encombrants, 21 % des gravats, 13 % du bois en mélange, 5% des cartons, 5% des ferrailles, 5% du produit de nettoyage des chaussées

Evolution des tonnages d'OMR et de collecte sélective sur les années 2012, 2013 et 2014

- **Evolution des tonnages d'OMR**

L'histogramme ci-contre représente l'évolution de la production d'OMR entre 2012 et 2014. On observe une légère augmentation de la production en 2014 avec **39 211** tonnes produites contre **38 982** tonnes en 2013 soit une **augmentation de 0.6 %**



- **Evolution des tonnages de collecte sélective (CS)**

Le graphique ci-contre présente l'évolution des tonnages de collecte sélective en 2012, 2013 et 2014.

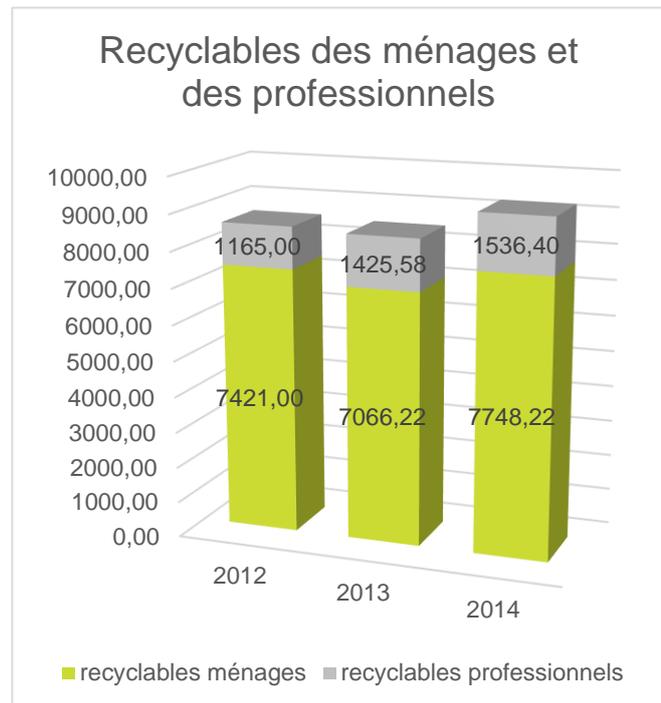
Il comprend la somme des tonnes d'emballages en mélange, de verre, de carton et d'huiles collectés

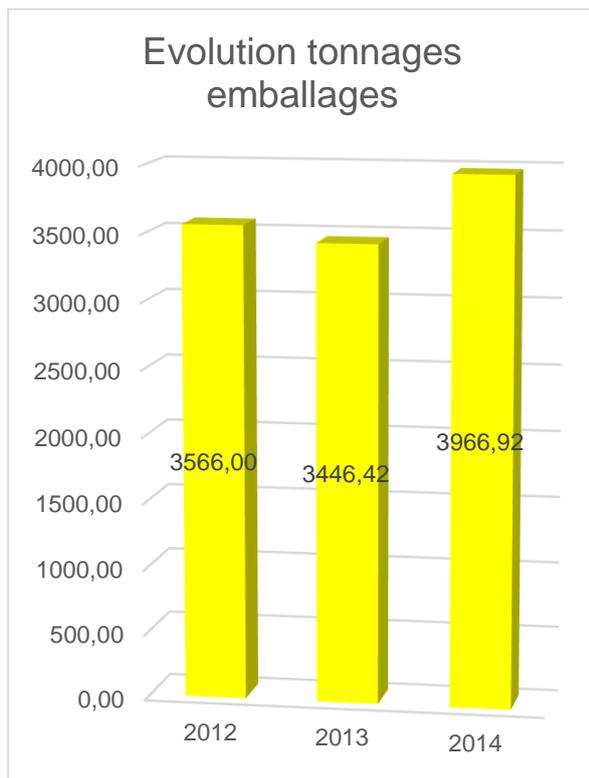
On observe une augmentation des tonnages en 2014 avec **9284** tonnes produites contre **8 492** tonnes en 2013 soit une augmentation de **9.3 %**

Les 2 graphiques ci-après représentent les évolutions de

production de verre et d'emballage en 2012, 2013 et 2014. On observe, comme pour leur somme, une hausse des tonnages collectés pour ces deux catégories en 2014 avec respectivement :

- **4 482** tonnes de verre produites en 2014 contre **4 382** tonnes en 2013 soit une hausse de **2.3 %**
- **3 966** tonnes d'emballages produites en 2014 contre **3 446** tonnes en 2013 soit une hausse de 15 % (attention 105 tonnes de Gassin qui étaient comptabilisés chez les professionnels en 2013 ont été comptabilisés avec les ménages en 2014, au total 3551 tonnes sont à prendre en compte en 2013). En appliquant le même calcul en 2013 et 2014, l'augmentation réelle est de **11.7 % pour les emballages.**





- **Evolution des tonnages de déchets verts (DV) traités sur l'EcoPôle de la Môle en 2012, 2013 et 2014.**

L'histogramme ci-dessous présente l'évolution des quantités de déchets verts traités à l'EcoPôle de la Môle. On observe une augmentation des tonnages traités en 2014 avec **13 118** tonnes contre **10 822** tonnes en 2013 soit une hausse de **21.2 %**. Le site accueille également des déchets de bois, des palettes, des souches...

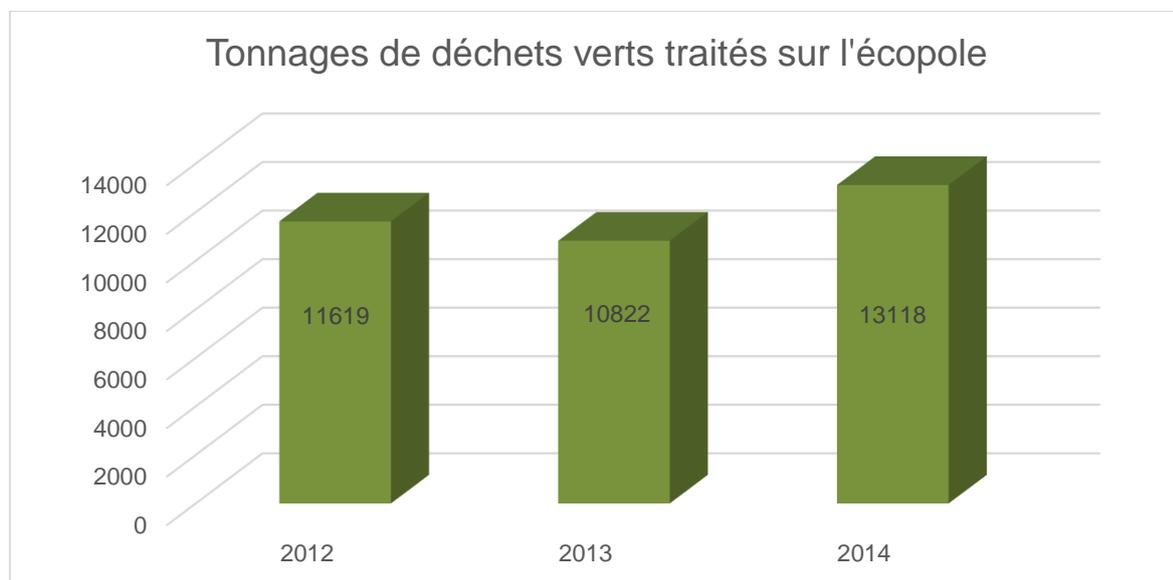
Il faut noter également que **1474** tonnes ont été traitées sur un site privé (plateforme de compostage de Cabasse, exploitée par le groupe Pizzorno Environnement).

Aujourd'hui la plateforme de compostage est à saturation, le dimensionnement actuel ne permettant pas de répondre à la production de déchets verts du territoire. Cela a pour conséquences :

- *Un dépassement de la capacité de la plateforme (exploitée sur un régime ICPE déclaratif), les tonnages d'entrants étant supérieurs au seuil de la déclaration (30 t/jour).*
- *Un engorgement du processus de compostage dû à des quantités entrantes trop importantes. Ceci ne permet pas de « travailler » le déchet vert de manière normale et, par voie de conséquence, le processus de compostage s'en trouve altéré.*

- Un fonctionnement ne répondant plus de manière satisfaisante aux exigences de sécurité

S'ajoutent à cela des difficultés à écouler le produit fini du fait d'une offre supérieure à la demande.



Afin de retrouver un régime de fonctionnement normal, il convient d'intervenir sur ce site. Les solutions éventuelles pourraient être :

- Agrandissement du site et changement de régime ICPE
- Externalisation d'une part plus importante des tonnages vers la plateforme de Cabasse
- Développement de solutions alternatives de valorisation du broyat
 - o Valorisation énergétique de la fraction ligneuse
 - o Vente de broyat pour utilisation agricole

Tableau récapitulatif des flux collectés par commune

COLLECTES	CAVALAIRE	COGOLIN	GASSIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	LE RAYOL CANADEL SUR MER	RAMATUELLE	SAINT TROPEZ	SAINTE MAXIME	TOTAL
PARTICULIERS (DM)													
OM	4316,48	4755,37	2076,82	3869,13	2284,12	906,01	424,55	1504,47	522,46	3043,19	6430,32	9078,56	39211,48
MULTI	0,00	717,12	241,30	109,56	680,76	14,36	79,38	210,68	104,56	0,00	225,68	329,53	2712,93
VERRE	454,57	391,32	187,69	459,36	392,53	114,76	52,46	138,29	95,96	488,61	151,57	854,19	3781,30
ECC	266,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,83	0,00	0,00	319,13
JRM / PAPIER	146,21	0,00	0,00	76,73	0,00	24,73	0,00	0,00	0,00	124,78	0,00	220,23	592,68
METAUX	0,00	0,00	0,00	23,38	0,00	4,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,17	55,56
CARTONS / CARTONNETTES	0,00	0,00	0,00	30,44	0,00	9,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,28	138,32
PLASTIQUE	0,00	0,00	0,00	53,08	0,00	12,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,66	148,31
TOTAL RECYCLABLES	867,08	1108,44	428,99	752,55	1073,29	180,03	131,84	348,97	200,52	666,22	377,25	1613,06	7748,22
TOTAL DMA	5183,56	5863,81	2505,81	4621,68	3357,41	1086,04	556,39	1853,44	722,98	3709,41	6807,57	10691,62	46959,70
% VALORISATION DM	16,73%	18,90%	17,12%	16,28%	31,97%	16,58%	23,70%	18,83%	27,74%	17,96%	5,54%	15,09%	16,50%
PROFESSIONNELS													
HUILES	0,00	0,00	0,00	7,39	6,66	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	67,68	25,95	108,41
VERRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699,74	0,00	699,74
CARTONS PRO	0,00	0,00	0,00	91,31	73,77	8,69	0,00	2,22	0,00	126,52	137,43	288,31	728,25
TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS	0,00	0,00	0,00	98,70	80,43	9,43	0,00	2,22	0,00	126,52	904,85	314,26	1536,40
% VALORISATION DMA	16,73%	18,90%	17,12%	18,26%	34,17%	17,38%	23,70%	18,95%	27,74%	21,37%	17,84%	17,78%	19,54%
AUTRES													
ENCOMBRANTS valorisables	0,00	0,00	24,88	15,32	0,00	0,74	3,64	0,00	0,00	0,00	0,00	60,48	105,06
ENCOMBRANTS non valorisables	0,00	39,28	57,94	39,63	0,00	3,17	10,08	0,00	0,20	0,00	497,55	190,46	838,31
TEXTILES	0,00	0,00	0,00	2,74	2,88	1,60	0,78	1,41	0,00	0,00	0,00	18,73	28,14
TOTAL AUTRES	0,00	39,28	82,82	57,69	2,88	5,51	14,50	1,41	0,20	0,00	497,55	269,67	971,51
TOTAL COLLECTES	5183,56	5903,09	2588,63	4778,07	3440,72	1100,98	570,89	1857,07	723,18	3835,93	8209,97	11275,54	49467,61

Tableau récapitulatif des flux collectés par déchèterie

CAVALAIRE	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	LE RAYOL CANADEL SUR MER	RAMATUELLE	SAIN TROPEZ	SAINTE MAXIME	TOTAL
-----------	---------	---------	-----------------	------------------	---------	--------------------	--------------------------	------------	-------------	---------------	-------

ACTIVITE DECHETERIE													
BATTERIES	TONNAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BOIS EN MELANGE	TONNAGES	463,42	518,80	418,06	251,46	0,00	0,00	0,00	36,78	257,14	1,48	561,78	2508,92
	ENLEVEMENTS	74,00	159,00	92,00	41,00	0,00	0,00	0,00	27,00	29,00	0,00	97,00	519,00
BOIS BLANC	TONNAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238,02
	ENLEVEMENTS	15,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
ECOMOBILIER	TONNAGES	32,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,10	118,38
	ENLEVEMENTS	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,00	59,00
CARTONS BRUNS	TONNAGES	163,36	82,92	148,84	38,33	1,14	0,00	0,00	0,00	72,58	134,41	378,14	1019,72
	ENLEVEMENTS	55,00	48,00	55,00	12,00	1,00	0,00	0,00	0,00	49,00	73,00	191,00	484,00
DEEE	TONNAGES	128,23	0,00	78,85	91,95	23,53	4,20	0,00	9,61	0,00	54,40	146,46	537,22
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
DMS / DDS	TONNAGES	14,66	10,36	9,77	5,24	0,00	0,00	0,00	0,00	3,68	0,00	11,91	55,61
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENCOMBRANTS / DI	TONNAGES déchèterie	866,12	1367,54	1311,58	658,72	258,88	67,38	871,69	60,60	522,88	469,69	2204,66	8659,74
	TONNAGES collecte (vidage à La Môle)	0,00	39,28	0,00	0,00	0,00	58,05	2,06	3,46	0,00	142,40	0,00	245,25
	ENLEVEMENTS déchèterie	133,00	392,00	227,00	98,00	59,00	0,00	219,00	24,00	149,00	0,00	436,00	1737,00
Nettoyage Chaussée / balayeuse	TONNAGES	317,74	0,00	0,00	12,57	0,00	0,00	0,00	99,74	0,00	444,38	0,00	874,43

	ENLEVEMENTS	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	54,00
FERRAILLES / METAUX	TONNAGES	148,96	241,30	64,62	173,88	27,19	0,00	71,40	15,72	66,76	39,60	150,66	1000,09
	ENLEVEMENTS	31,00	0,00	0,00	22,00	11,00	0,00	19,00	8,00	13,00	13,00	31,00	148,00
GRAVATS	TONNAGES	881,98	0,00	408,46	815,52	0,00	0,00	585,38	282,14	0,00	0,00	1077,04	4050,52
	ENLEVEMENTS	110,00	0,00	41,00	83,00	0,00	0,00	61,00	34,00	0,00	0,00	127,00	456,00
HUILES VEGETALES	TONNAGES	0,58	1,32	0,30	2,14	0,00	0,00	0,00	0,00	1,61	0,00	10,42	16,37
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HUILES MINERALES	TONNAGES	0,39	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,73
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LAMPES	TONNAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PILES / ACCUS	TONNAGES	0,24	0,42	0,76	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,00	0,00	1,92
	ENLEVEMENTS	1,00	1,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00
PNEUS	TONNAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ENLEVEMENTS	3,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00
BOUTEILLES DE GAZ	TONNAGES	4,48	0,00	0,00	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,66
	ENLEVEMENTS	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00
SOUS TOTAL	TONNAGES	2990,17	2262,27	2441,24	2051,30	310,74	129,63	1530,53	508,05	924,82	1286,36	4541,08	19447,28
	ENLEVEMENTS	493,00	601,00	421,00	272,00	71,00	0,00	299,00	100,00	240,00	136,00	920,00	3597,00

ACTIVITE QUAI DE TRANSIT													
VERRE	TONNAGES	186,30	0,00	453,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839,54	1479,27
	ENLEVEMENTS	22,00	0,00	13,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,00	55,00
MULTI	TONNAGES	0,00	0,00	80,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256,80	337,34
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,00
EMR	TONNAGES	288,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,70
	ENLEVEMENTS	62,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,00
PAPIER	TONNAGES	0,00	0,00	76,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,23	296,96

	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PLASTIQUE	TONNAGES	0,00	0,00	53,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,66	135,74
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
METAUX	TONNAGES	0,00	0,00	18,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,17	46,99
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CARTONNETTES	TONNAGES	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,73	135,73
	ENLEVEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL	TONNAGES	475,00	0,00	717,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1528,13	2720,73
	ENLEVEMENTS	84,00	0,00	55,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,00	159,00

ACTIVITE DECHETS VEGETAUX														
DECHETS VERTS	TONNAGES	0,00	637,94	1452,41	0,00	0,00	0,00	0,00	541,17	2928,53	811,49	2893,52	9265,06	
	ENLEVEMENTS	0,00	163,00	53,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00	294,00	142,00	385,00	1184,00	
SOUS TOTAL	TONNAGES	0,00	637,94	1452,41	0,00	0,00	0,00	0,00	541,17	2928,53	811,49	2893,52	9265,06	
	ENLEVEMENTS	0,00	163,00	53,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00	294,00	142,00	385,00	1184,00	

TOTAL	TONNAGES	3465,17	2900,21	4611,25	2051,30	310,74	129,63	1530,53	1049,22	3853,35	2097,85	8962,73	31121,75
	ENLEVEMENTS	577,00	764,00	529,00	273,00	71,00	0,00	299,00	247,00	534,00	278,00	1324,00	4896,00

Plateforme broyage Déchets verts														TOTAL
TONNAGES Cavalaire, La Croix Valmer, Rayol Canadel		0	0		0	0	0		0	0	0		0	5809,30

ECOPOLE LA MOLE	COMPOSTAGE
-----------------	------------

ENTREES	Déchets verts	palettes	cave	déchets bois				TOTAL ENTREES
		13118,40	327,30	77,12	68,10			
SORTIES	Compost 20 mm	Compost 40 mm	Refus 40 mm	Refus B				TOTAL SORTIES
		6106,15	0,00	272,01	133,90			6512,06

SITE DE CABASSE	COMPOSTAGE							TOTAL
							1474,16	1474,16

ii. Synoptique des flux

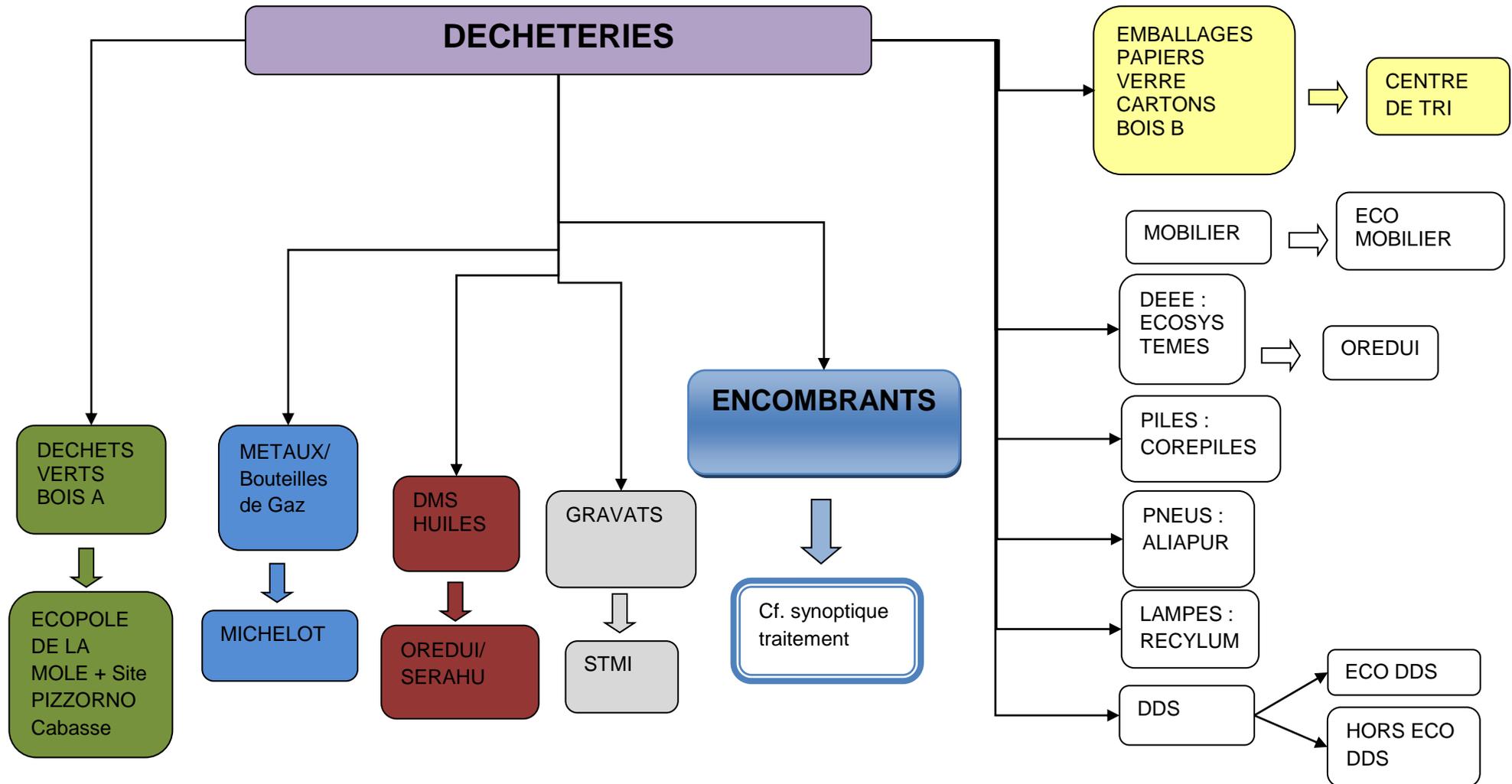
Les synoptiques ci-après présentent de manière synthétique les différents flux de déchets et leurs destinations.

Le premier synoptique présente le **schéma de gestion et de traitement des flux des déchèteries communautaires.**

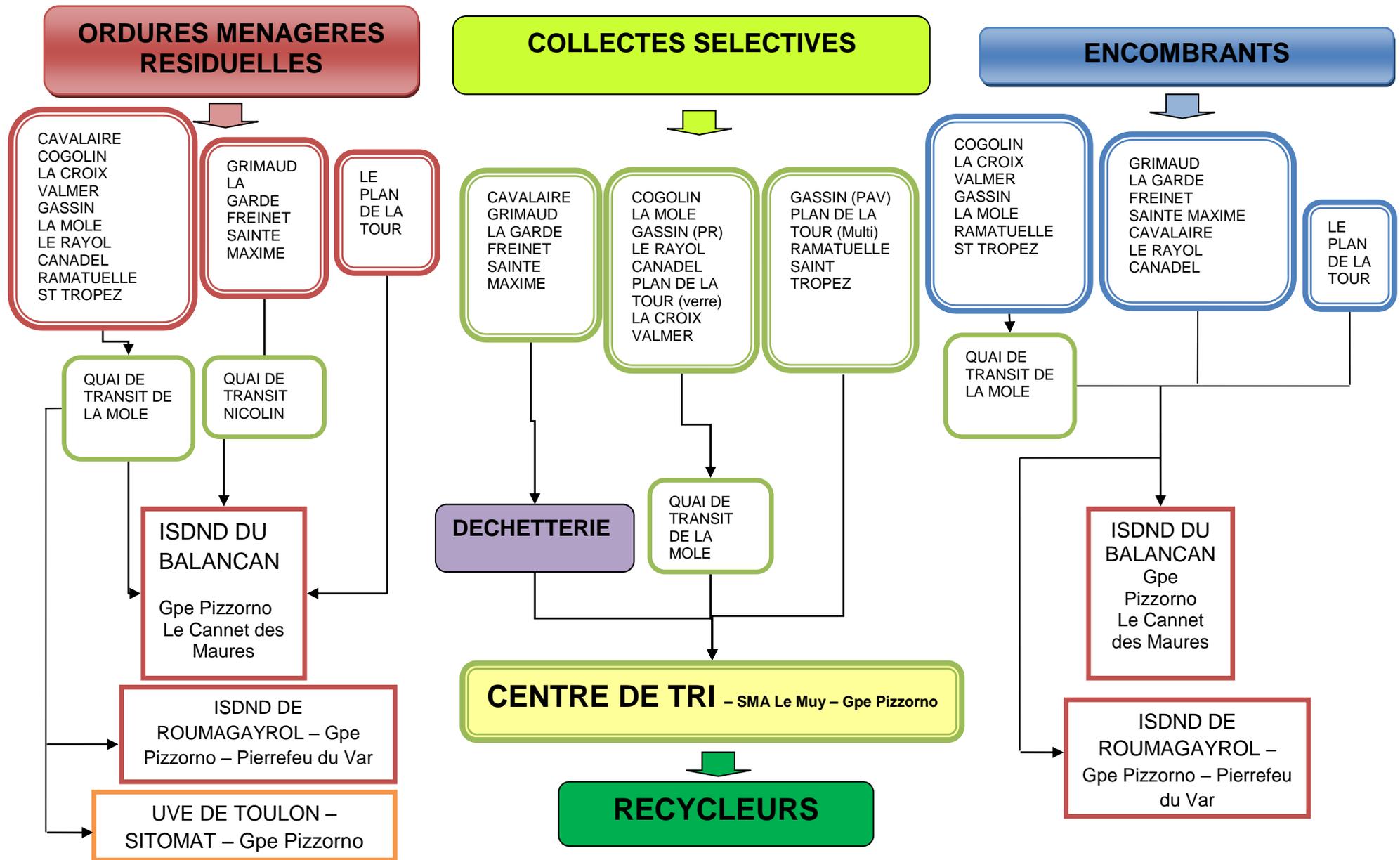
Le second synoptique présente le **schéma de traitement des déchets collectés sur le territoire de la CCGST.**

Synoptique des flux : déchèteries

(Évacuation : repreneurs et Eco-Organismes)



Synoptique des flux : traitement



iii. Impacts de la saisonnalité

Variations saisonnières des productions d'OMR

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Production mensuelle CCGST - - y compris apports des particuliers*sur le site CCGST- Pizzorno de La Môle	2201,34	2050,47	2442,35	3122,14	3512,1	3999,79	5146	5934,97	3711,78	3133,9	2243,33	2306,48	39804,65
Production mensuelle CCGST - OMR collectées par la collectivité	2188,44	2034,54	2427,45	3096,4	3469,44	3943,41	5005,52	5795,97	3625,52	3109	2227,89	2287,9	39211,48
Production mensuelle quai de transit CCGST- PIZZORNO de la Môle (y compris OMR des particuliers*)	1282,62	1208,27	1432,20	1842,27	2177,29	2478,62	3298,96	3824,45	2310,11	1919,58	1336,53	1335,58	24446,48
Production mensuelle Quai de transit Nicollin	819,18	749,64	902,45	1136,02	1201,11	1385,55	1685,24	1941,76	1273,91	1086,62	810,4	861,82	13853,7
Production mensuelle Plan de La Tour	99,54	92,56	107,70	143,85	133,70	135,62	161,80	168,76	127,76	127,70	96,40	109,08	1504,47

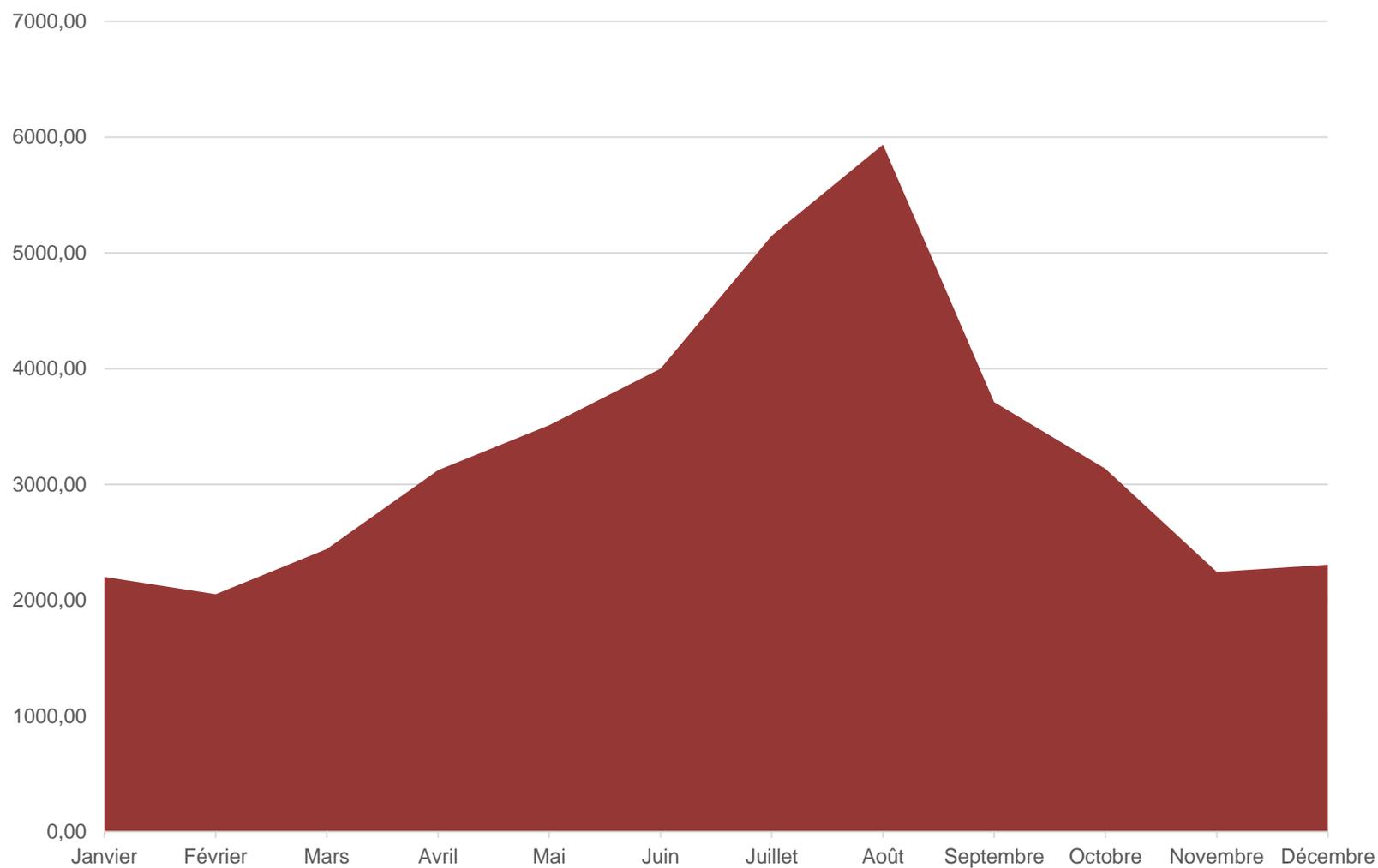
contrat de transit/transport/traitement - échéance mai 2016

contrat de traitement spécifique à 4 communes

Total général (y compris apports des particuliers)

*NB : les tonnages apportés directement sur site à La Môle par les particuliers font l'objet d'une facturation de la CCGST aux particuliers pour le transit, transport et traitement

Production mensuelle CCGST - 2014 - y compris apports des particuliers sur le site CCGST-Pizzorno de La Môle



Variations saisonnières de la production de collecte sélective (verre + emballages + huiles + cartons professionnels)

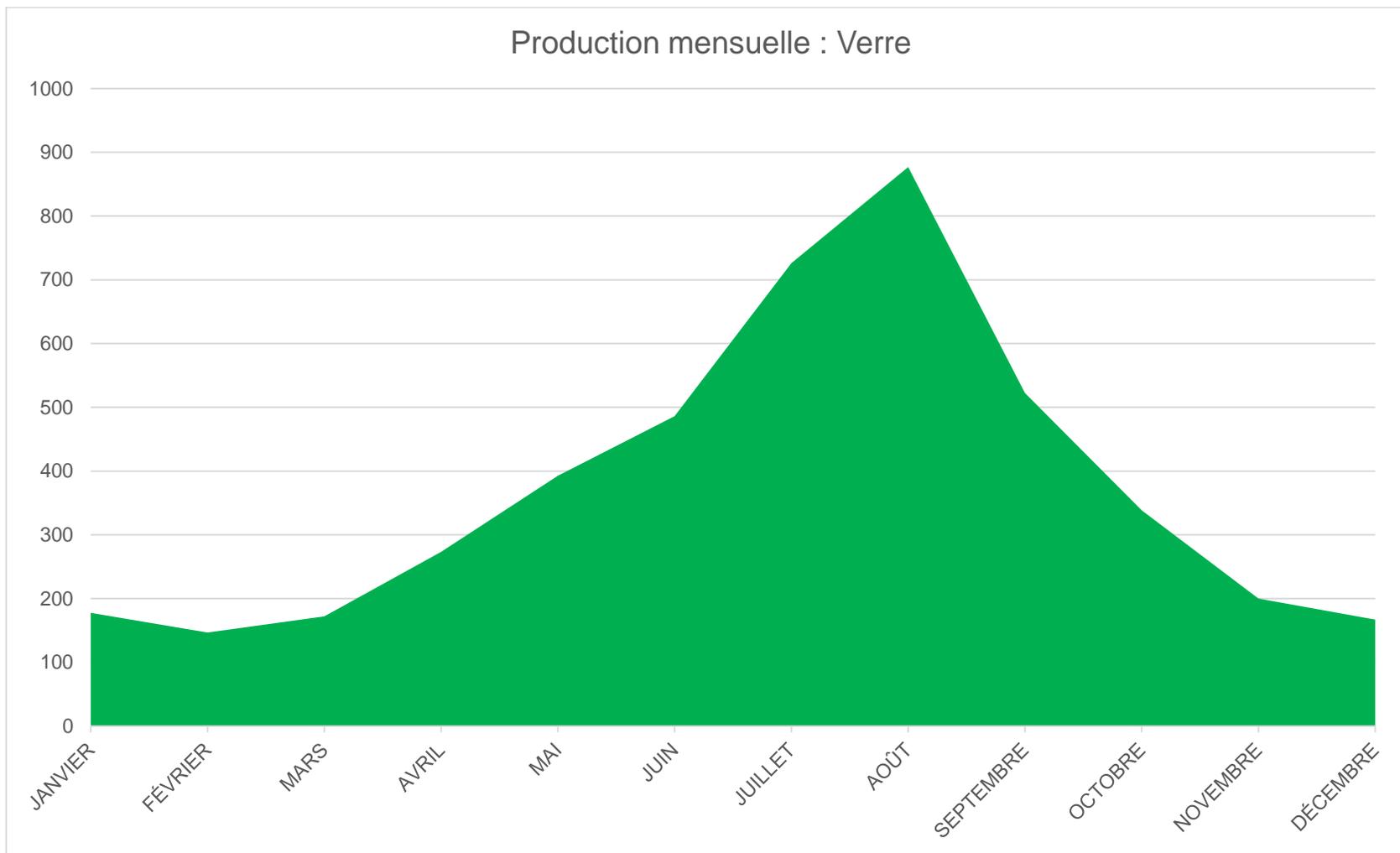
		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Cavalaire	Ménages	46,56	42,04	45,225	55,195	78,7	67,15	117,35	126,035	103,315	96,475	43,9	45,13
	Professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cogolin	Ménages	87,36	65,14	79,78	80,98	104,74	97,34	115,34	116,88	97,1	93,86	81,48	88,44
	Professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Croix Valmer	Ménages	55,1	39,9	53,8	79,32	96,52	114,14	155,5	178,85	113,14	66,38	71,99	48,65
	Professionnels	0	0	0	5,29	9,84	11,38	19,48	11,215	6,95	4,4	5,45	6,42
Gassin	Ménages	18,715	16,74	22,865	38,77	36,13	38,15	60,645	64,025	51,075	30,58	21,115	30,175
	Professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grimaud	Ménages	25,33	23,795	27,23	53,22	60,925	89,195	112,92	116,48	98,7	60,12	41,99	42,64
	Professionnels	3,41	0,14	1,8	5,29	8,965	11,065	19,895	21,105	9,545	7,415	5,49	4,58
La Garde Freinet	Ménages	11,45	8,035	8,65	7,34	19,56	10,57	28,095	39,515	18,12	11,395	14,87	2,43
	Professionnels	0	0	0	0,59	0,59	1,04	2,07	3,04	1,03	1,05	0,02	0
La Môle	Ménages	7,3	8,78	10,52	9,38	9,56	12,38	14,86	16,68	12,94	10,12	9,02	10,3
Plan de la Tour	Professionnels	24,98	16,86	20,76	24,28	31,64	33,82	41,04	45,3	38,34	30,36	20,21	21,38
	Ménages	0	0	0	0	0,19	0,18	0,32	0,23	0,34	0,18	0,18	0,6
Rayol Canadel	Professionnels	6,82	7,36	8,28	12,42	18,96	19,42	34,1	39,1	20,15	14,88	7,25	11,78
Ramatuelle	Ménages	22,47	11,32	23,36	32,19	52,5	94,995	116,996	150,88	91,11	31,915	18,775	19,71
	Professionnels	0	0	0	4,79	8,93	15,64	25,21	34,39	20,14	9,43	4,46	3,53
Saint Tropez	Ménages	21,18	26,1	26,96	23,8	29,52	32,54	29,7	36,68	32,94	33,16	49,33	35,34
	Professionnels	13,1	16,9	17,64	62,32	95,52	116,74	184,53	205,54	87,66	80,8	12,14	11,96
Sainte Maxime	Ménages	92,42	77,515	86,475	108,26	117,295	130,61	191,935	224,36	176,25	147,725	131,995	128,215
	Professionnels	14,675	16,365	20,145	32,39	30,175	34,285	42,75	44,12	26,825	24,125	14,4	14
TOTAL		450,87	376,99	453,49	635,825	810,26	930,64	1312,736	1474,425	1005,67	754,37	554,065	525,28

Production mensuelle : Collectes sélectives ménages et professionnels



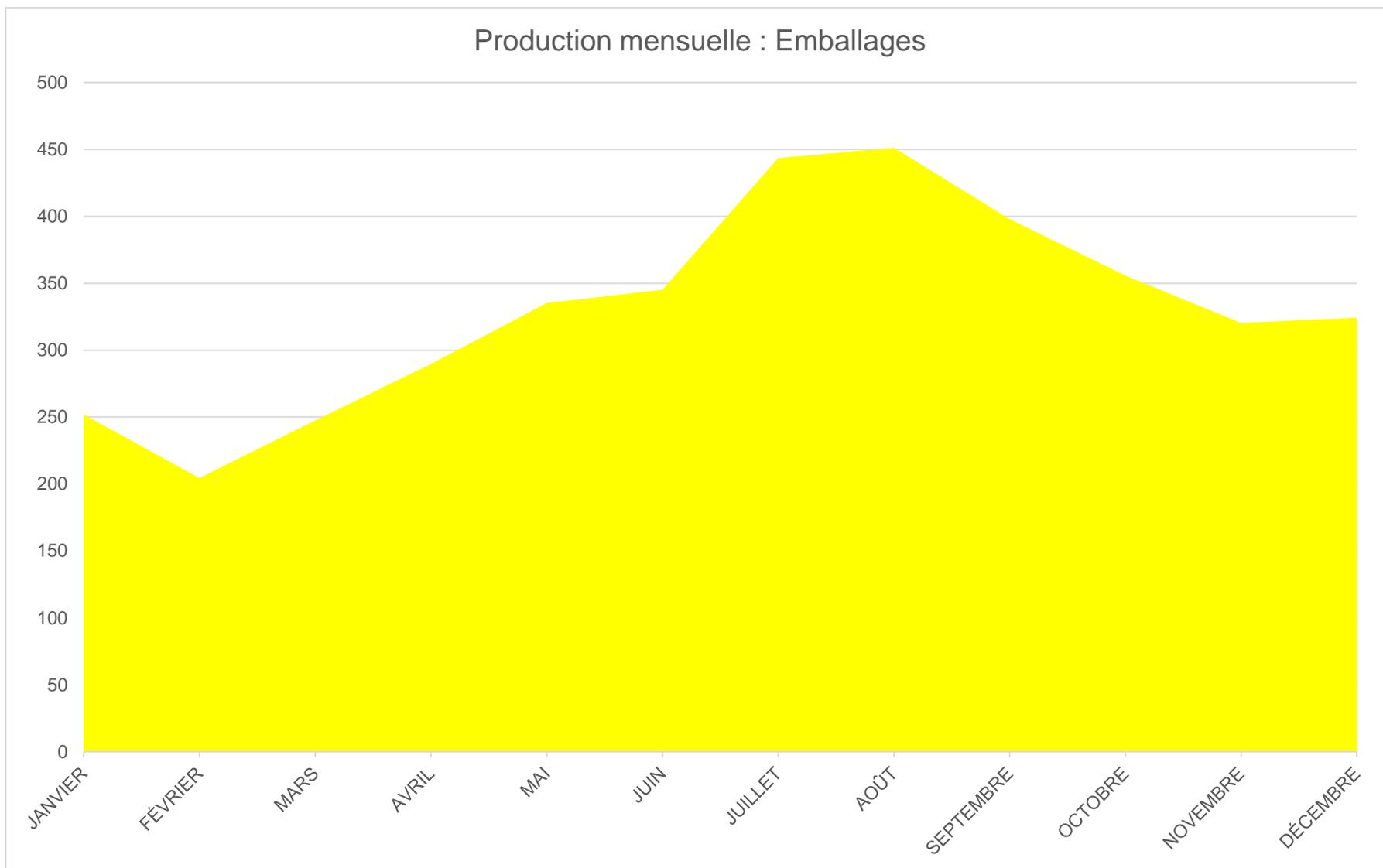
Variations saisonnières de la production de Verre

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Cavalaire	Ménages	18,06	22,08	20,69	27,335	38,23	34,34	68	71,315	63,845	54	20,28	16,395
Cogolin	Ménages	25,56	21,46	24,78	29,84	36,62	35,92	41,96	49,36	38,08	29,94	27,76	30,04
La Croix Valmer	Ménages	21,04	13,08	18,4	24,9	34,78	43,36	55,58	81,22	48,86	24,2	15,82	11,29
Gassin	Ménages	6,43	4,82	6,805	16,295	16,64	19,12	32,08	36,885	25,04	9,21	8,02	6,345
Grimaud	Ménages	13,1	12,585	14,75	32,96	39,975	59,655	78,81	82,64	61,66	30,49	16,31	16,42
La Garde Freinet	Ménages	5,96	4,245	4,27	4,27	12,86	6,6	18,155	28,015	11,95	7,425	9,36	1,65
La Môle	Ménages	2,42	3,26	4,3	3,6	4,02	4,66	6,34	8,86	4,94	4,16	3,06	2,84
Plan de la Tour	Ménages	11,58	6,08	7,18	8,04	13,48	15,04	17,94	20,62	15,9	11,02	6,21	5,2
Rayol Canadel	Ménages	2,62	2,9	3,7	4,3	8,7	10,02	16,92	21,38	10,12	7,92	4,26	3,12
Ramatuelle	Ménages	9,775	6,06	9,515	18,63	37,03	71,985	99,28	128,35	69,905	21,03	9,12	7,93
Saint Tropez	Ménages	6,72	7,28	8,44	6,24	9,4	13,26	12,2	19,26	13,44	7,96	29,73	17,64
	Professionnels	9,96	7,7	5,94	38,08	71,84	90,92	151,08	173,5	67,3	67,42	8,74	7,26
Sainte Maxime	Ménages	44,49	35,285	43,545	59,03	69,145	81,23	127,725	155,54	91,56	63,935	41,695	41,005
TOTAL		177,715	146,835	172,315	273,52	392,72	486,11	726,07	876,945	522,6	338,71	200,365	167,135



Variations saisonnières de la production d’emballages

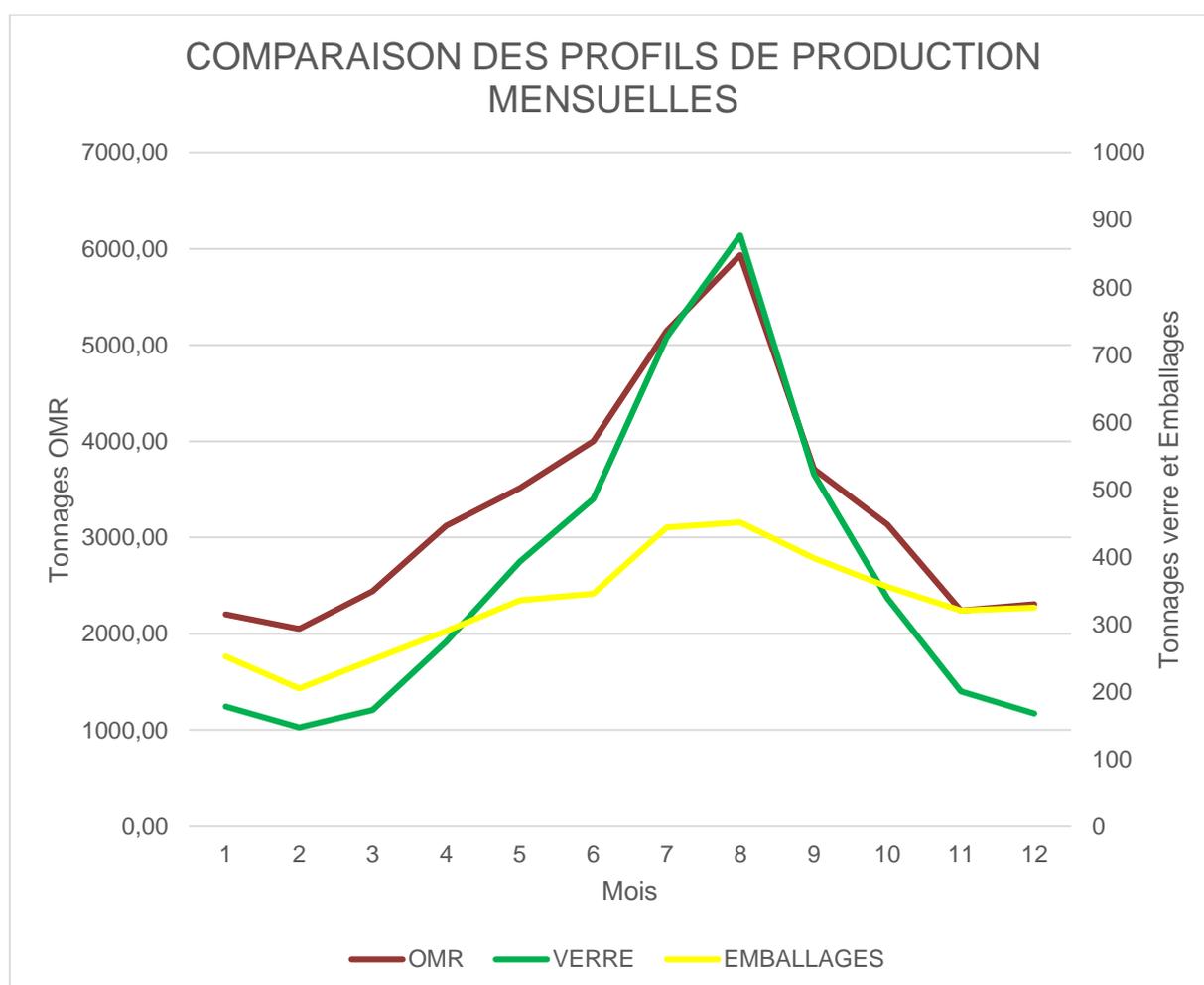
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Cavalaire	28,5	19,96	24,535	27,86	40,47	32,81	49,35	54,72	39,47	42,475	23,62	28,735
Cogolin	61,8	43,68	55	51,14	68,12	61,42	73,38	67,52	59,02	63,92	53,72	58,4
La Croix Valmer	34,06	26,82	35,4	54,42	61,74	70,78	99,92	97,63	64,28	42,18	56,17	37,36
Gassin	12,285	11,92	16,06	22,475	19,49	19,03	28,565	27,14	26,035	21,37	13,095	23,83
Grimaud	12,23	11,21	12,48	20,26	20,95	29,54	34,11	33,84	37,04	29,63	25,68	26,22
La Garde Freinet	5,49	3,79	4,38	3,07	6,7	3,97	9,94	11,5	6,17	3,97	5,51	0,78
La Môle	4,88	5,52	6,22	5,78	5,54	7,72	8,52	7,82	8	5,96	5,96	7,46
Plan de la Tour	13,4	10,78	13,58	16,24	18,16	18,78	23,1	24,68	22,44	19,34	14	16,18
Rayol Canadel	4,2	4,46	4,58	8,12	10,26	9,4	17,18	17,72	10,03	6,96	2,99	8,66
Ramatuelle	12,695	5,26	13,845	13,56	15,47	23,01	17,716	22,53	21,205	10,885	9,655	11,78
Saint Tropez	14,46	18,82	18,52	17,56	20,12	19,28	17,5	17,42	19,5	25,2	19,6	17,7
Sainte Maxime	47,93	42,23	42,93	49,23	48,15	49,38	64,21	68,82	84,69	83,79	90,3	87,21
TOTAL	251,93	204,45	247,53	289,715	335,17	345,12	443,491	451,34	397,88	355,68	320,3	324,315



Les diagrammes présentés précédemment représentent respectivement les productions mensuelles d'OMR et de collecte sélective. Ces diagrammes illustrent parfaitement la problématique de la gestion des déchets dans le Golfe de Saint Tropez. En effet, on observe une forte variation des tonnages collectés selon les périodes. Le pic de fréquentation touristique estival se traduit par un pic de production de déchets durant les mois de juillet et août. Cette problématique est structurante, notamment en matière d'équipement de traitement.

Il est à noter que l'on observe un pic moins marqué en juillet-août pour ce qui est de la production d'emballages ce qui tendrait à prouver que les « estivants » trient moins bien les emballages durant cette période. Le graphique ci-après, qui permet de comparer les profils mensuels de production des OMR, du Verre et des Emballages, corrobore cette tendance.

→ La production d'emballages ne suit pas celle des OMR et du verre, il y a donc une perte importante d'emballages durant la période estivale du fait d'un manque de tri des populations touristiques. Il y a donc un travail important de sensibilisation à réaliser sur ces populations afin de combler ce manque de tri.



iv. Evènement marquants 2014

Démarrage des nouveaux marchés au premier janvier : renouvellement progressif d'une grande partie des contrats de prestations de service liés au traitement, à la valorisation et à l'exploitation des déchèteries (rotations, transports, carburants, maintenance des engins etc.....)

Pour la collecte

Mise en œuvre du **marché communautaire de collecte : intégration progressive des communes :**

Au 01/01/14 : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, St Tropez – (Ste Maxime, Grimaud et La Garde Freinet) pour la CS uniquement

Au 01/05/14 : le Rayol Canadel

Au 01/07/14 : Gassin

Organisation (réajustements pour certaines) et démarrage de **nouvelles collectes** (en porte à porte ou points de regroupement) qui viennent compléter le dispositif déjà proposé aux particuliers et professionnels (ou prise en charge par la CCGST de collectes existantes) :

* Carton des professionnels pour les communes de :

Ramatuelle, Le Plan de la Tour, La Garde Freinet, La Croix-Valmer

* Huiles des professionnels : La Croix-Valmer, La Garde Freinet

* Encombrants pour les particuliers : Cogolin

Déploiement du multi matériaux.

* Gassin : dotation en bacs de tri de certains points de regroupement

Passage en multi matériaux 3 flux sur les communes de Ste Maxime-Grimaud- La Garde-Freinet

- Réalisation d'une enquête de conteneurisation – (Mai, Juin et Juillet) auprès des 15.000 foyers concernés, déploiement du matériel
- Démarrage de la collecte au 1^{er} Novembre.

Décision d'externalisation de la collecte de Cavalaire : lancement d'un appel d'offre pour la collecte des déchets de Cavalaire en décembre 2014

Pour les déchèteries :

Modification des plages horaires d'ouverture des déchèteries.

Pour le traitement :

- Réalisation de 2 campagnes de caractérisations des OMR (juillet 2014 et janvier 2015) afin de déterminer les meilleurs leviers d'optimisation, tant au niveau de la collecte que du traitement futur des déchets du territoire.

Campagne estivale de caractérisation des OMR :



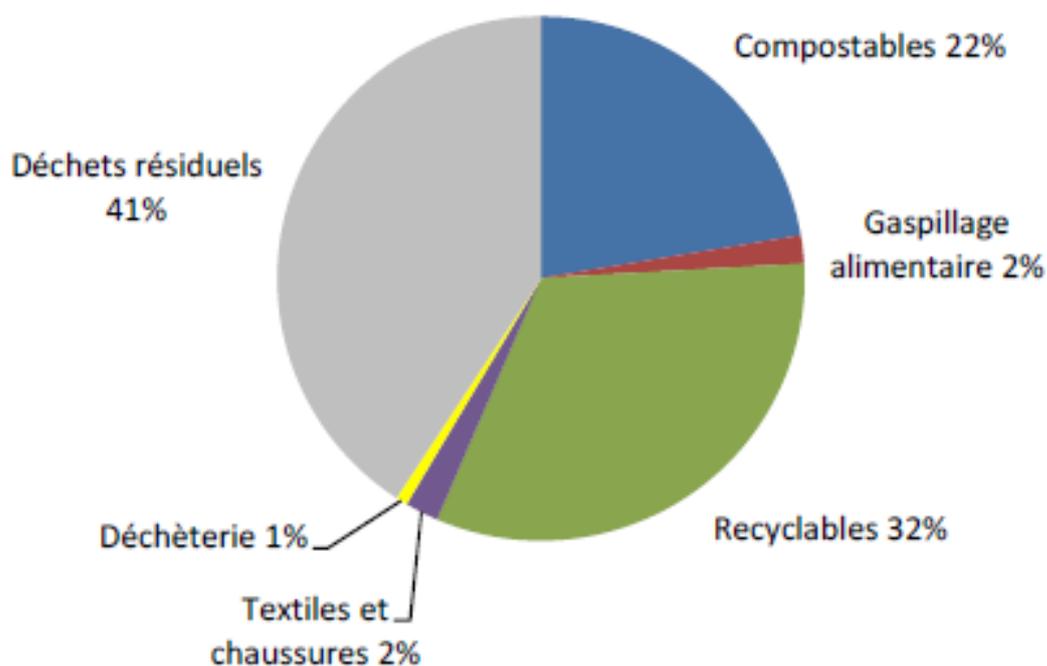
Les photos ci-dessus illustrent la réalisation de l'échantillonnage et le tri des échantillons par catégories.

Résultats de la campagne estivale :

19 échantillons de déchets de la CDCGST ont été caractérisés courant juillet 2014, soit en pleine saison estivale, selon une procédure normalisée. Pour être représentatifs du territoire, ces échantillons ont été sélectionnés à partir de différents types de producteurs (ménages et professionnels) et sur l'ensemble des communes de la CDCGST.

Une composition moyenne considérée comme représentative du territoire de la CCGST en période estivale a ainsi été calculée et comparée à la moyenne nationale de référence (MODECOM 2007).

En moyenne, les OMR de la CCGST en période estivale sont composées à 22 % de déchets compostables, à 32 % de déchets qui pourraient être recyclés via la collecte sélective (emballages en verre inclus ; consignes de tri étendues pour les plastiques), à 2 % de déchets évitables (gaspillage alimentaire) et à 3 % de déchets qui auraient dû être collectés dans une autre filière dédiée (textiles, DMS, métaux hors emballages). Ainsi, plus de la moitié (59 %) des déchets collectés avec les OMR pourraient être théoriquement détournés ou évités.



Le graphique ci-dessus représente la part des matériaux évitables, compostables et recyclables dans le flux d'OMR de la CCGST.

A cette analyse qualitative, il convient d'apporter une estimation quantitative des gisements de déchets qui pourraient être évités, détournés ou recyclés (expression des gisements d'évitement par catégorie de déchet en kg./hab./an). Cette analyse sera réalisée lors du rapport final (mars 2015), à partir des tonnages saisonniers collectés sur le territoire de la CDCGST et de la composition moyenne en périodes touristique ou non.

Par ailleurs, la détermination de la composition moyenne en période non touristique permettra d'évaluer l'impact de la saisonnalité (présence ou non de déchets verts et impact du tourisme).

- Désignation d'un AMO pour accompagnement de la collectivité dans le lancement d'un DSP pour l'exploitation du site de la Môle dont le contrat arrive à échéance le 14 mai 2016.
- Etude conjointe avec le Sittomat pour une éventuelle collaboration entre les EPCI. Ce rapprochement permettrait de dégager une solution pour le traitement des OMR par incinération, ce qui permettrait de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.
- Révision du plan départemental d'élimination des déchets

v. Projets en cours

Collecte

Développement des collectes sélectives dans les communes dont les performances ne sont pas optimisées.

Extension des consignes de tri du plastique.

Optimisation/rationalisation des collectes.

Conventionnement avec Nespresso pour la valorisation des fines d'aluminium

Déchèteries

Mise en conformité des déchèteries, réalisations des travaux de mise aux normes, optimisation du fonctionnement des sites.

Optimisation : Plusieurs scénarii ont été présentés au bureau communautaire en vue de déterminer un programme pluriannuel d'investissement.

Travaux : Une enveloppe de **250 000€** est affectée à la mise en sécurité et concerne prioritairement la mise en sécurité des agents et usagers des sites. Les travaux sont lancés : installation de barrières et gardes corps.

ICPE : Un bureau d'études a été désigné pour réaliser les dossiers pour la mise en conformité au regard de la réglementation des ICPE.

Adhésion à EcoDDS et Eco mobilier (montée en charge progressive avec pour 2014 les déchèteries de Cavalaire et Sainte maxime équipées à partir du 01/10)

Traitement

Etude prospective des possibilités de mise en œuvre d'équipements de traitement sur le territoire communautaire ou plus largement en coopération avec les territoires voisins (CAVEM, SITOMAT, CAD...).

Caractérisation des encombrants par le centre de tri du Muy selon filières en place sur site actuellement.

Etude conjointe avec le Sittomat.

Elaboration d'une DSP pour le site de la Môle.

Redevance spéciale :

Mise en œuvre de la Redevance Spéciale sur le territoire communautaire.

- ⇒ Financement de la collecte des professionnels. Un AMO a été désigné afin d'accompagner la collectivité dans cette démarche. Un service dédié a été créé afin de permettre une mise en œuvre en 2016. Durant l'année 2015 un état des lieux sera réalisé afin de permettre de faire payer à chaque professionnel le juste coût de l'élimination de ses déchets.

vi. Actions à venir

Collecte

Optimisation du fonctionnement des collectes afin de rationaliser les coûts et d'arriver à un équilibre coût / qualité du service optimal

Extension des consignes de tri du plastique au périmètre communautaire : appel à candidature d'Eco-Emballages lancé pour un démarrage en 2016.

Elaboration du Règlement de collecte communautaire.

Déploiement d'un nouveau système de collecte sélective à Ramatuelle (date à déterminer)

Déchèteries

Elaboration d'un règlement intérieur unique courant 2015 dont l'objet est d'uniformiser les conditions d'accès et de tarifs pour les usagers de ce service : des questions demeurent toujours en suspens : horaires d'ouvertures, complémentarité entre les sites, gratuité ou non, acceptation des professionnels ou non etc....

Poursuite du conventionnement avec les ECO ORGANISMES, montée en charge du dispositif **Eco MOBILIER** avec 2 nouvelles déchèteries entrant dans le périmètre en 2015.

Traitement

L'année 2014 a été marquée par la procédure d'élaboration du nouveau Plan départemental d'élimination des déchets : le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du Var (PPGDND).

Plusieurs ateliers de travail ont réuni l'ensemble des acteurs du département dans le but de dessiner les perspectives de ce que sera la gestion des déchets dans notre département pour la période 2016-2027.

Les travaux réalisés en atelier ont été présentés à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan (CCES) qui a été réunie à plusieurs reprises (13 décembre 2013, 15 mai 2014, 9 septembre 2014, 18 décembre 2014). La CCES du 18 décembre a validé le Projet de Plan avant le passage en enquête publique.

Dans le projet de plan validé par la CCES, la CC du Golfe de Saint Tropez est intégrée dans le périmètre de chalandise de l'UVE de Toulon Sittomat au même titre que la CC Méditerranée Porte des Maures.

Des pistes de réflexion ont également été engagées avec les EPCI de l'Est Var (CAVEM, SMIDDEV, CAD..) afin d'étudier la pertinence d'un rapprochement des différents EPCI pour la mise en œuvre d'équipements de traitement. Ce sont des réflexions engagées sur le long terme (8-10 ans).

Afin de matérialiser les orientations prise dans le projet de plan, un rapprochement avec le SITTOMAT a été réalisé. Des études ont été menées dans le but de mettre en place une collaboration avec le Syndicat de transport et de traitement

Objectif :

- Utiliser les vides de fours du Sittomat pour le traitement d'une partie des OMR
- Bénéficier d'un taux de TGAP réduit à 4.06 €/t

Les études vont être menées afin de déterminer la faisabilité de formalisation d'une coopération entre les deux collectivités.

DSP pour le site de la Môle :

Le contrat actuel d'exploitation arrivant à échéance le 14 mai 2016, la communauté de communes a lancé une AMO afin de l'accompagner dans la mise au point et le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public. L'objet de cette DSP sera la réalisation d'investissement sur le site pour remplacer l'usine actuelle ainsi que l'exploitation du nouvel équipement.

La procédure de Délégation de Service Public sera conduite durant l'année 2015 pour une notification au nouveau délégataire début 2016.

Les résultats des campagnes de caractérisation MODECOM seront intégrés aux réflexions concernant les objectifs qui seront fixés au futur Délégataire, notamment en termes de valorisation des OMR.

c. COLLECTE et Pré-Collecte

i. La pré-collecte des déchets

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées que sont la maintenance, l'entretien et le lavage des outils de pré-collecte.

La CCGST gère un parc de plus de 22 000 bacs de pré-collecte et 250 colonnes d'apport volontaire. Une partie du parc est en location et une partie appartient directement à la collectivité. Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant. Les opérations de location-maintenance-entretien-lavages sont réalisées par le biais de marchés publics de fournitures et services.

Un important chantier de dotation a été mis en œuvre pour les communes de Sainte Maxime et Grimaud avec le remplacement de tous les bacs existants et la dotation de l'ensemble des habitats pavillonnaires en bacs de tri permettant une collecte en porte à porte. Ceci explique l'évolution du nombre de bacs gérés par la collectivité.

ii. Caractéristiques des collectes

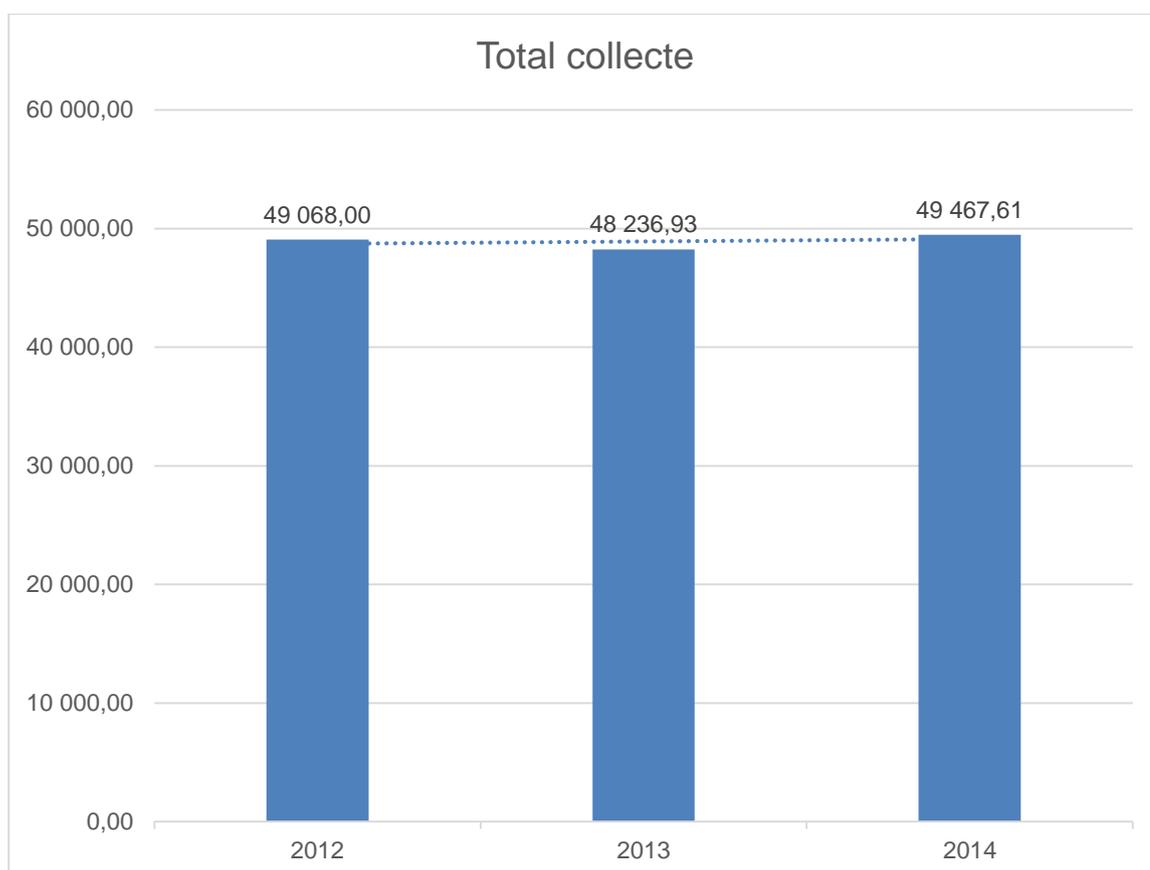
1. Organisation générale de la collecte

- Collecte en régie des OMR :
 - Communes de Ramatuelle et Cavalaire (jusqu'au 3 mai 2015).
- Collecte sélective réalisée en régie :
 - Commune de Cavalaire jusqu'au 3 mai 2015
- Collecte par des opérateurs privés :
 - OMR collectées par un prestataire : Cogolin, La Croix Valmer, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel sur Mer, La Môle, Gassin, Sainte Maxime, Grimaud, La Garde Freinet, Saint-Tropez.
 - Collecte sélective réalisée par un prestataire : Cavalaire (PAV), Cogolin, La Croix Valmer, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel sur Mer, La Môle, Gassin, Sainte Maxime, Grimaud, La Garde Freinet, Saint-Tropez, Ramatuelle.
- Collecte des encombrants en régie pour les communes de La Croix Valmer, Cavalaire, Rayol Canadel sur Mer, La Môle.
- Collecte des encombrants en prestation pour les communes de Cogolin, Gassin, Sainte Maxime, Grimaud, La Garde Freinet, le Plan de la Tour, Saint-Tropez.

Redevance spéciale : La commune de Saint-Tropez a mis en place la redevance spéciale pour les déchets des professionnels. Les déchets sont collectés via le

service public et chaque professionnel assujetti paye une redevance fixée en fonction du volume et de la nature des déchets produits.

- Tonnages collectés :
 - Le graphique ci-dessous présente l'évolution du tonnage annuel collecté pour la période 2012-2014



On observe globalement une relative stabilité sur les 3 dernières années, avec une légère hausse en 2014

- Fréquences de collecte :

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des fréquences de collecte en vigueur dans chaque commune, pour les déchets des ménages et des professionnels

Tableau récapitulatif des fréquences de collecte

Ménages et assimilés - 2014															
Commune	Période	BACS						PAV						Encombrants	
		OMR		Multi / ECC/ 4flux		Verre		JRM		ECC		Verre			
		Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs		
CAVALAIRE	Hiver	C5	C3	C1	C1	-	-	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C0,25	
	Intersaison	C7	C5	C1	C1	-	-	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C0,25	
	Eté	C9	C9	C2	C2	-	-	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C0,25	
COGOLIN	Hiver	C7	C4	C2	C1	C1	C1	-	-	-	-	-	-	C1	Sur RDV
	Intersaison	C7	C5	C4	C2	C2	C1	-	-	-	-	-	-	C1	
	Eté	C7	C4	C5	C5	C3	C3	-	-	-	-	-	-	C1	
GASSIN	Hiver	C7	C3	C1	C1	C0,5	C0,5	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C0,5	
	Intersaison	C7	C3	C2	C2	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C0,5	
	Eté	C7	C3	C3	C3	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C2	C0,5	
GRIMAUD	Hiver	C7	C6	C2	C1	C2	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
	Intersaison	C7	C6	C3	C1	C3	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
	Eté	C7	C6	C7	C1	C7	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
LA CROIX VALMER	Hiver	C5	C2	C2	C1	C0,5	C0,5	-	-	-	-	-	-	C0,5	
	Intersaison	C7	C3	C6	C3	C2	C2	-	-	-	-	-	-	C0,5	
	Eté	C7	C6	C7	C3	C2	C2	-	-	-	-	-	-	C0,5	
LA GARDE FREINET	Hiver	C6	C3	C2	C1	C2	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,25	
	Intersaison	C6	C4	C3	C2	C3	C2	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
	Eté	C7	C4	C3	C2	C3	C2	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
LA MOLE	Hiver	C3	C3	C1	C1	C0,5	C0,5	-	-	-	-	-	-	C0,25	
	Intersaison	C3	C3	C1	C1	C0,5	C0,5	-	-	-	-	-	-	C0,5	
	Eté	C3	C3	C2	C2	C1	C1	-	-	-	-	-	-	C0,5	
LE PLAN DE LA TOUR	Hiver	C5	C3	C1	C1	C1	C1	-	-	-	-	-	-	C0,25	
	Intersaison	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C0,5	
	Eté	C7	C6	C2	C2	C2	C2	-	-	-	-	-	-	C0,5	
LE RAYOL CANADEL SUR MER	Hiver	C2	C2	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	-	-	-	-	-	-	C0,25	
	Intersaison	C3,5	C3,5	C1	C1	C1	C1	-	-	-	-	-	-	C0,5	
	Eté	C7	C7	C2	C2	C2	C2	-	-	-	-	-	-	C0,5	
RAMATUELLE	Hiver	C6	C6	-	-	-	-	C0,25	C0,25	C0,25	C0,25	C0,25	C0,25	0	Pas de collecte organisée
	Intersaison	C6	C6	-	-	-	-	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	0	
	Eté	C7	C7	-	-	-	-	C3	C3	C3	C3	C3	C3	0	
SAINT TROPEZ	Hiver	C14 et plus	C3	C1	C1	C1	C1	Pas de fréquence fixe, collecte selon taux de remplissage, autant de fois que nécessaire						C1	En caisson à la déchèterie ou sur RDV
	Intersaison	C14 et plus	C7	C1	C1	C1	C1								
	Eté	C14 et plus	C7	C1	C1	C1	C1								
SAINTE MAXIME	Hiver	C7	C3	C2	C1	C2	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
	Intersaison	C7	C3	C3	C1	C3	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	
	Eté	C7	C6	C7	C1	C7	C1	-	-	-	-	Ponctuel	-	C0,5	

COLLECTES RESERVEES AUX PROFESSIONNELS * - 2014

	Période	Cartons				Huiles		Cagettes et palettes		Verre		Tri 5 flux			OMR		
		Du ... au ...	Centre Ville	Exterieurs : secteurs 1, 2, 3		Du ... au ...	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs	Du ... au ...	Centre Ville	Exterieurs	Centre Ville	Exterieurs
CAVALAIRE	Basse saison	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Intersaison	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Haute saison	Du 01/07 au 31/08	C 7	C 7		-	-	-	-	C 1	C 1	-	-	-	C 14	C 7	
GRIMAUD	Basse saison	Du 01/11 au 28/02	C 2	C 2	C 2	C 1	Du 01/10 au 31/03	C 1	-	-	-	-	01/11 - Pâques	C 2	C 2	-	-
	Intersaison	Mars, avril, mai, septembre, octobre	C 4	C 5	C 4	C 1	Du 01/04 au 30/09	C 2	Du 01/06 au 30/09		-	-	Pâques, 1er - 15/06, 15/09-30/10	C 3	C 3	De Pâques au 15/10	
	Haute saison	Du 01/06 au 31/08	C 6	C 6	C 6	C 1	-	-	C 3	C 3	-	-	15/06 -15/09	C 7	C 7	C 7	C 7
LA CROIX VALMER	Basse saison	Du 01/11 au 31/03	C 2				Du 01/11 au 31/03	C 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Intersaison 1	avril, mai, juin, octobre	C 3				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Intersaison 2	septembre	C 5				Du 01/04 au 31/10	C 0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Haute saison	Du 01/07 au 31/08	C 6				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LA GARDE FREINET	Basse saison	Du 01/09 au 31/05	C 1				Du 01/11 au 31/03	C 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Haute saison	Du 01/06 au 31/08	C 2				Du 01/04 au 31/10	C 0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LE PLAN DE LA TOUR	Basse saison	Du 01/09 au 31/05	C 1				Du 01/11 au 31/03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Haute saison	Du 01/06 au 31/08	C 2				Du 01/04 au 31/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RAMATUELLE	Basse saison	Du 01/11 au 31/03	C 1				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Intersaison	Avril, mai, juin, octobre	C 3				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Haute saison	Du 01/07 au 30/09	C 6				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE MAXIME	Basse saison	Du 01/11 au 28/02	C 2	-	C 1		Du 01/10 au 31/03	C 1	-	-	-	-	01/11 - Pâques	C 2	C 2	-	-
	Intersaison	Mars, avril, mai, septembre, octobre	C 5	C 5	C 1		Du 01/04 au 30/09	C 2	-	-	-	-	Pâques, 1er - 15/06, 15/09-30/10	C 3	C 3	Du 15/06 au 15/10	
	Haute saison	Du 01/06 au 31/08	C 6	C 6	C 1		-	-	-	-	-	-	15/06 -15/09	C 7	C 7	C 14	C 7

* La commune de Saint Tropez a mis en place la redevance spéciale d'élimination des déchets non ménagers (cf. planning spécifique dans l'onglet St Tropez)

COLLECTES RESERVEES AUX PROFESSIONNELS de SAINT TROPEZ - 2014

Organisation prévue dans le marché de collecte (cf. Mémoire Technique) *

	Période	Cartons	Déchets recyclables	Huiles	Cagettes et palettes	Verres	OMR		
		Toutes Zones	Ecoles / administrations	Toutes Zones	Toutes Zones	Toutes Zones	Commerçants	Restaurateurs	cantines
SAINT TROPEZ	Toute l'année	C7	C 1	C 6	C 7	C 7	C 7	C 28	C4/C5
	Basse saison	-	-	-	-	-	-	-	-
	Vacances Scolaires	-	-	-	-	-	-	-	C 0
	Haute saison	-	-	-	-	-	-	-	-

* Au vu des contraintes spécifiques de fonctionnement liées à l'activité économique de la ville de Saint Tropez et à la topographie des lieux, des ajustements ont dûs être mis en œuvre pour répondre aux exigences de salubrité et d'image rendue aux administrés et visiteurs.

Organisation réellement mise en place sur le terrain

	Période	OMR		Cartons		Palettes		Huiles		Verre	
		CV	ZA	CV	ZA	CV	ZA	CV	ZA	CV	ZA
Fréquences de base (flyer)	01/04 - 31/10	C 28	C 14	C 14	C 7	C 21	C 7	C 7	-	C 7	-
Fréquences Modifiées (réunion 12/08/14)	Nouvelle organisation à compter d'août 2014	C 42	C 14	C 28	C 7	C 21	C 7	C 7	-	C 7	-

Modalités de collecte des OMR

La collecte est réalisée en bacs, en porte à porte ou points de regroupement.

Modalités de la collecte sélective

- Collecte séparative en 5 flux pour 3 communes (Sainte Maxime, Grimaud, La Garde Freinet) jusqu'au 31/10/2014 : verre, papiers, plastiques, métaux, cartonnettes et briques alimentaires. La collecte est réalisée en caissettes individuelles pour l'habitat pavillonnaire et en bacs pour l'habitat collectif, une partie de la collecte du verre est réalisée en colonne.
- Collecte séparative en 3 flux pour 2 communes (Cavalaire et Ramatuelle) : verre, papiers et Emballages. La collecte est réalisée en bacs, en sacs et en PAV à Cavalaire. A Ramatuelle, elle est réalisée en PAV.
- Collecte séparative en 2 flux pour 7 communes (Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, le Plan de la Tour, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint Tropez) : verre et multi matériaux (papiers-cartons-emballages). La collecte est réalisée en bacs (points de regroupement) sauf à Gassin et à Saint Tropez où subsistent des PAV.
- Collecte séparative en 2 flux à compter du 01/11/2014 pour les communes de Grimaud, Sainte Maxime et La Garde Freinet : collecte réalisée en porte à porte et en point de regroupements

Modalités de collecte des encombrants :

Collecte sur inscription préalable ou sur rendez-vous
Cf. fréquences des encombrants dans le tableau « fréquences »

Modalités de collecte spécifique des professionnels :

Un service spécifique est mis en œuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de certaines prestations de collecte.

La collecte chez les professionnels se réalise selon diverses méthodologies sur le territoire communautaire et ce en fonction des modalités existantes historiquement (soit avant la création de la Communauté de Communes).

On distingue 4 systèmes différents :

- Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières.
- Collecte des déchets des professionnels via un service en régie, sans facturation du coût du service rendu. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, cagettes bois, cagettes polystyrènes...)

- Collecte des déchets des professionnels via un prestataire de service, sans facturation du coût du service rendu. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, cagettes bois, cagettes polystyrènes...)
- Collecte des déchets des professionnels via un service spécifique avec financement du coût du service par la Redevance Spéciale.

Ci-après la liste des systèmes mis en place en fonction des communes :

- **Cavalaire**

Les cartons des professionnels sont collectés spécifiquement en période estivale, les tonnages ne font pas l'objet d'une pesée différenciée.

Les palettes sont collectées séparément tout au long de l'année.

- **Cogolin**

Pas de collecte spécifique (intégrée à la collecte Multi) les tonnages ne sont donc pas différenciés.

- **Gassin**

Les verres et les cartons des commerçants sont collectés en points de regroupements en même temps que certains particuliers, les tonnages ne sont donc pas différenciés.

- **Grimaud**

Les huiles et les cartons des professionnels sont collectés spécifiquement et font l'objet d'une pesée différenciée :

- Huiles : 7.39 tonnes (7.77 en 2013)
- Cartons : 91.31 tonnes 2014 / 54.44 tonnes en 2012

- **La Croix Valmer**

Les huiles, les cartons sont collectés par un prestataire à compter du 01/04/14 et font l'objet d'une pesée différenciée

- 73.77 tonnes de cartons
- 6 tonnes d'huiles

Les cagettes, palettes des professionnels sont collectés spécifiquement, par un service en régie. Les flux sont collectés en mélange avec un camion plateau et sont triés à la déchèterie. Les tonnages ne font pas l'objet d'une pesée différenciée.

- La Garde Freinet

Les huiles, les cartons sont collectés par un prestataire à compter du 01/04/14 et font l'objet d'une pesée différenciée

- 8.69 tonnes de cartons
- 0.6 tonne d'huiles

- La Mole

Pas de collecte spécifique.

- Plan de la Tour

Les cartons sont collectés par un prestataire à compter du 01/05/14 et font l'objet d'une pesée différenciée

- 2.22 tonnes de cartons

- Ramatuelle

Les cartons sont collectés par un prestataire à compter du 01/04/14 et font l'objet d'une pesée différenciée

- 126.52 tonnes de cartons

- Rayol Canadel sur mer

Pas de collecte spécifique.

- Sainte Maxime

Les huiles et les cartons des professionnels sont collectés spécifiquement et font l'objet d'une pesée différenciée :

- Cartons : **288.31** tonnes 2014 / 269.02 tonnes en 2013
- Huiles : **25.95** en 2014 / 23.31 tonnes en 2013

- Saint Tropez :

Les déchets des commerçants sont collectés dans la cadre du financement du service par la redevance spéciale. En effet, la ville de Saint Tropez a mis en place la Redevance Spéciale depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le service rendu aux professionnels leur est facturé de la manière suivante :

- Prestation forfaitisée pour les professionnels produisant de 0 à 500 litres de déchets par jour, par l'intermédiaire de 5 forfaits étagés par tranche de 100 litres.

- Prestation facturée au litre pour les professionnels produisant plus de 500 litres de déchets par jour.

Le service spécifique apporté aux professionnels prend en charge les déchets suivants :

- OMR : tonnages non différenciés
- Cartons : **137.43** tonnes 2014 / 149.8 tonnes en 2013
- Verres : **699.74** tonnes 2014 / 668.83 tonnes en 2013
- Huiles : **61** tonnes 2014/ 53.83 tonnes en 2013

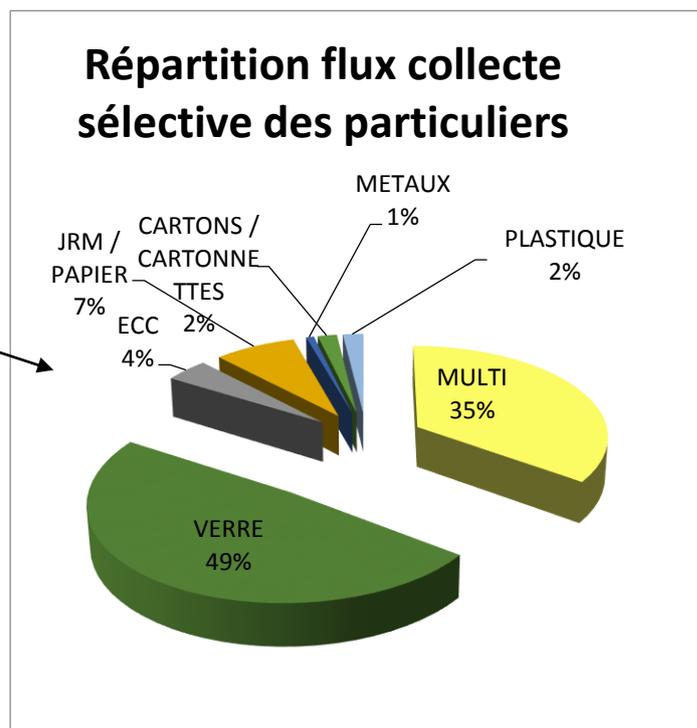
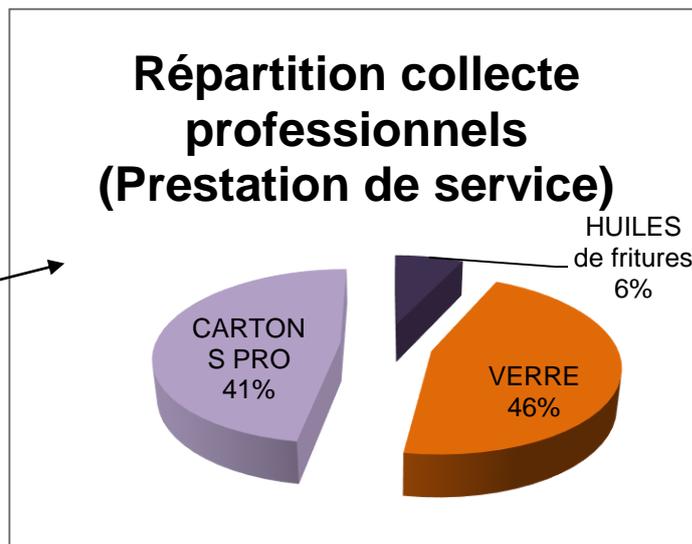
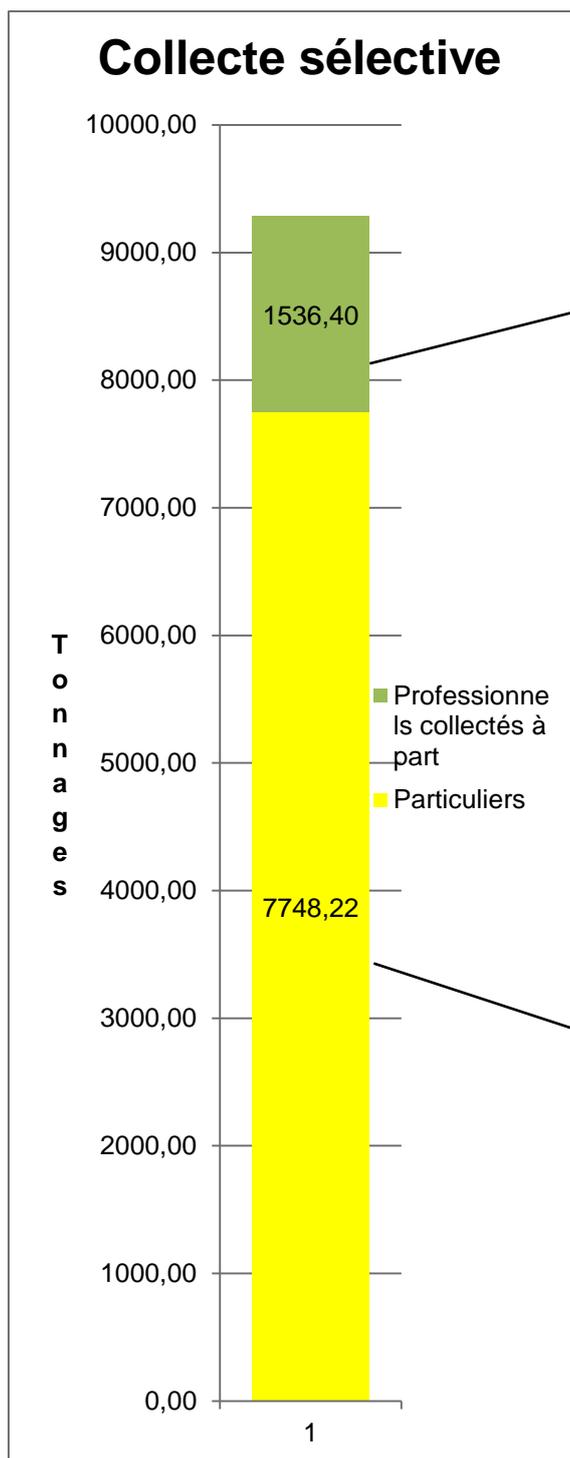
2. Tonnages collectés

- **COLLECTE SELECTIVE**

Les 3 graphiques ci-après représentent la répartition des flux de collecte sélective collectés chez les particuliers et les professionnels.

Les **9284** tonnes de collecte sélective sont ainsi réparties en **7748** tonnes issues des particuliers et **1536** tonnes issues des professionnels.

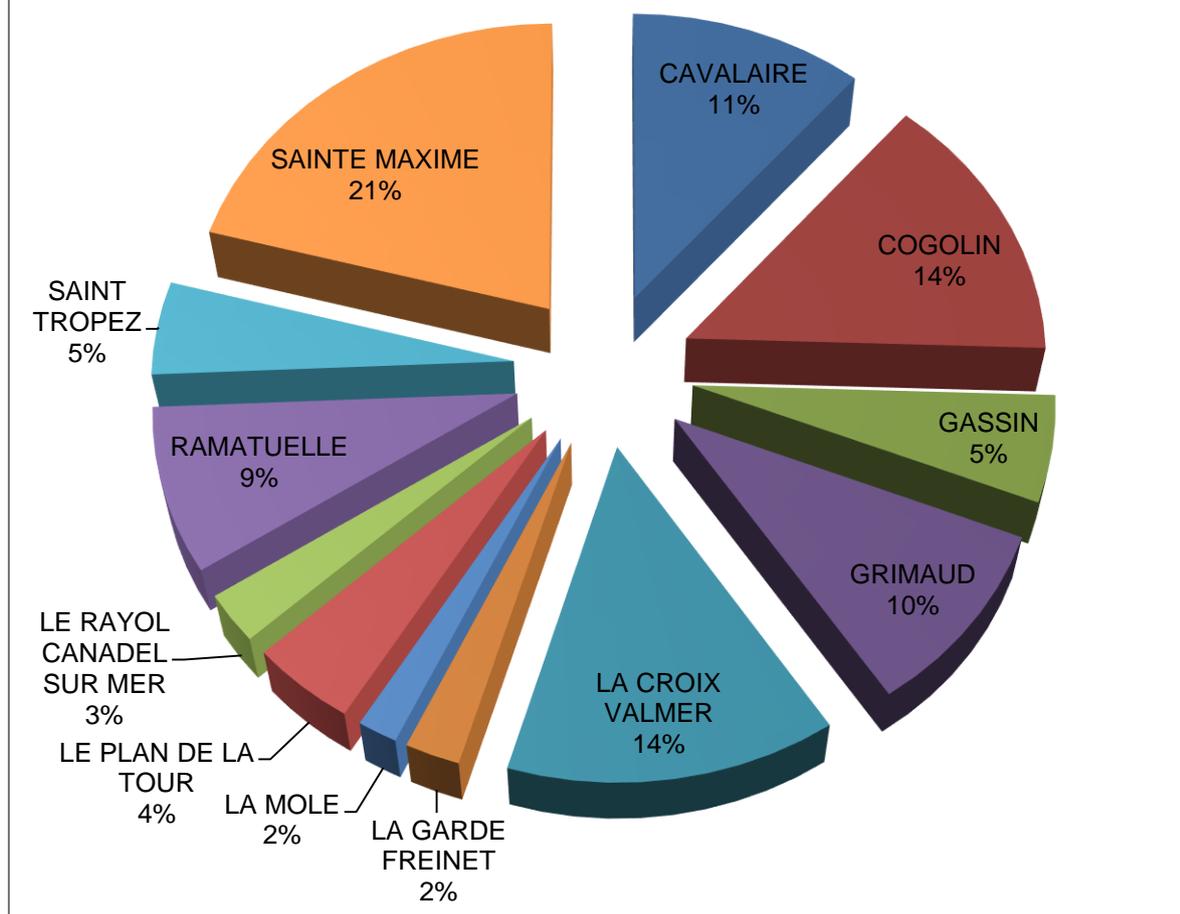
Les tonnages de verre représentent près de la moitié des collectes sélectives, que ce soit chez les particuliers ou les professionnels.



Répartition des productions de collecte sélectives par commune

Le graphique ci-après représente la répartition des tonnages de collecte sélective par commune. Il peut être analysé comparativement au graphique de répartition des OMR présenté en page 52.

Répartition des collectes sélectives par commune



On observe une disparité dans les performances des différentes communes lorsque l'on rapproche ce graphique de celui de la production d'OMR

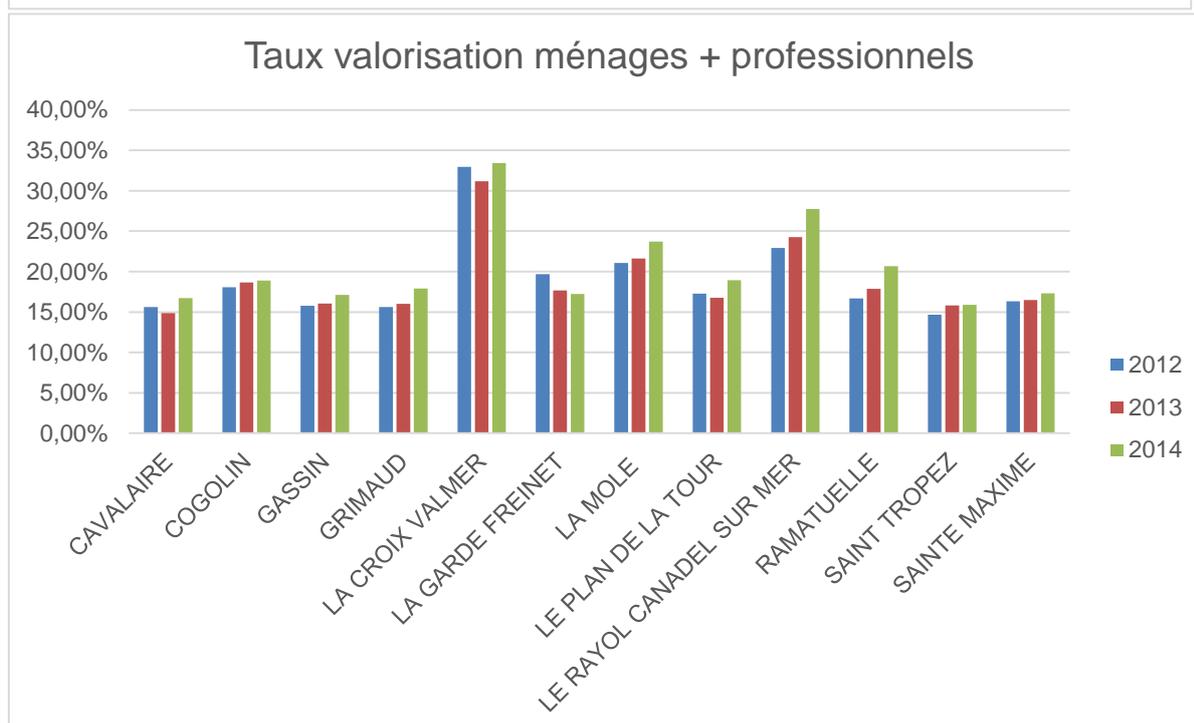
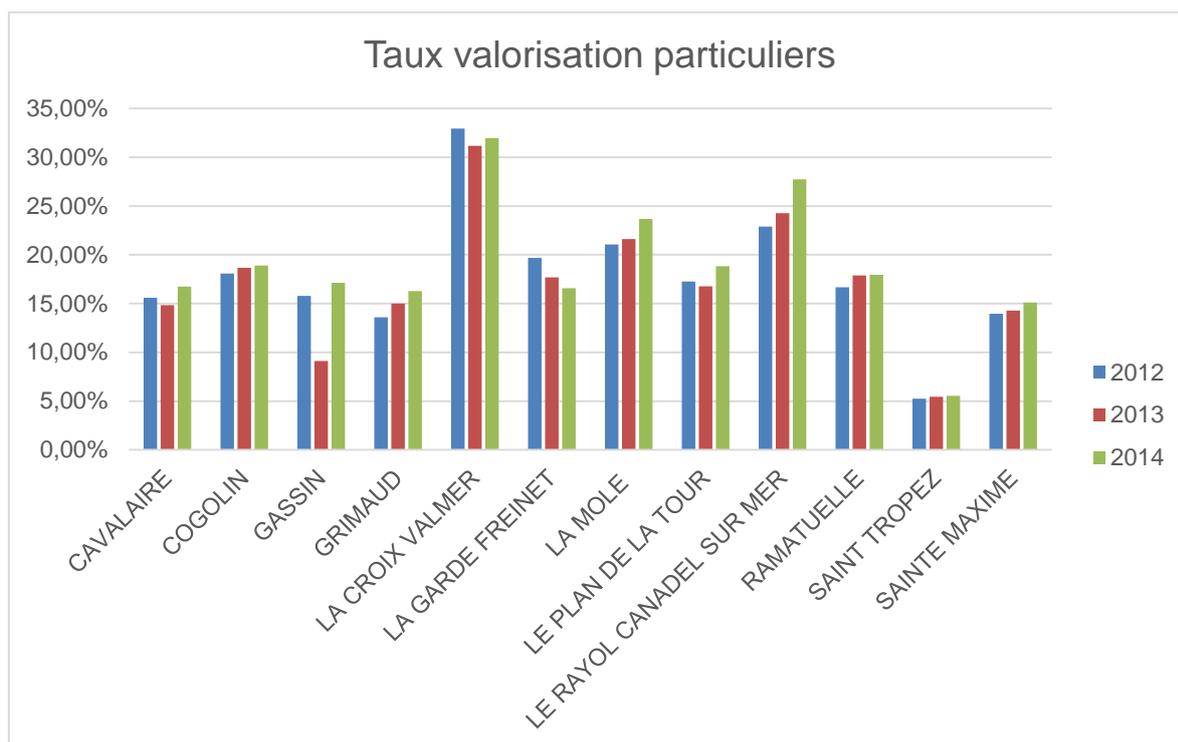
Les performances individuelles de chaque commune sont mises en lumière par l'analyse du taux de valorisation

- Taux de valorisations :

Le taux de valorisation représente le ratio : collecte sélective / (OMR + collecte sélective)

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux de valorisations des déchets ménagers par communes sur la période 2012-2014 :

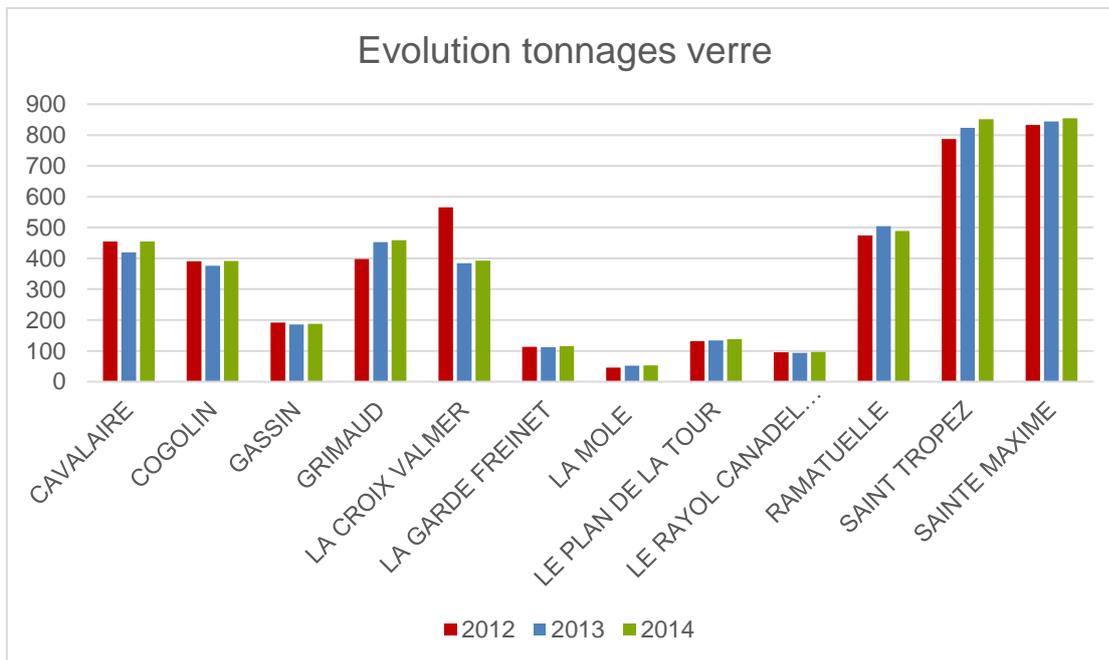
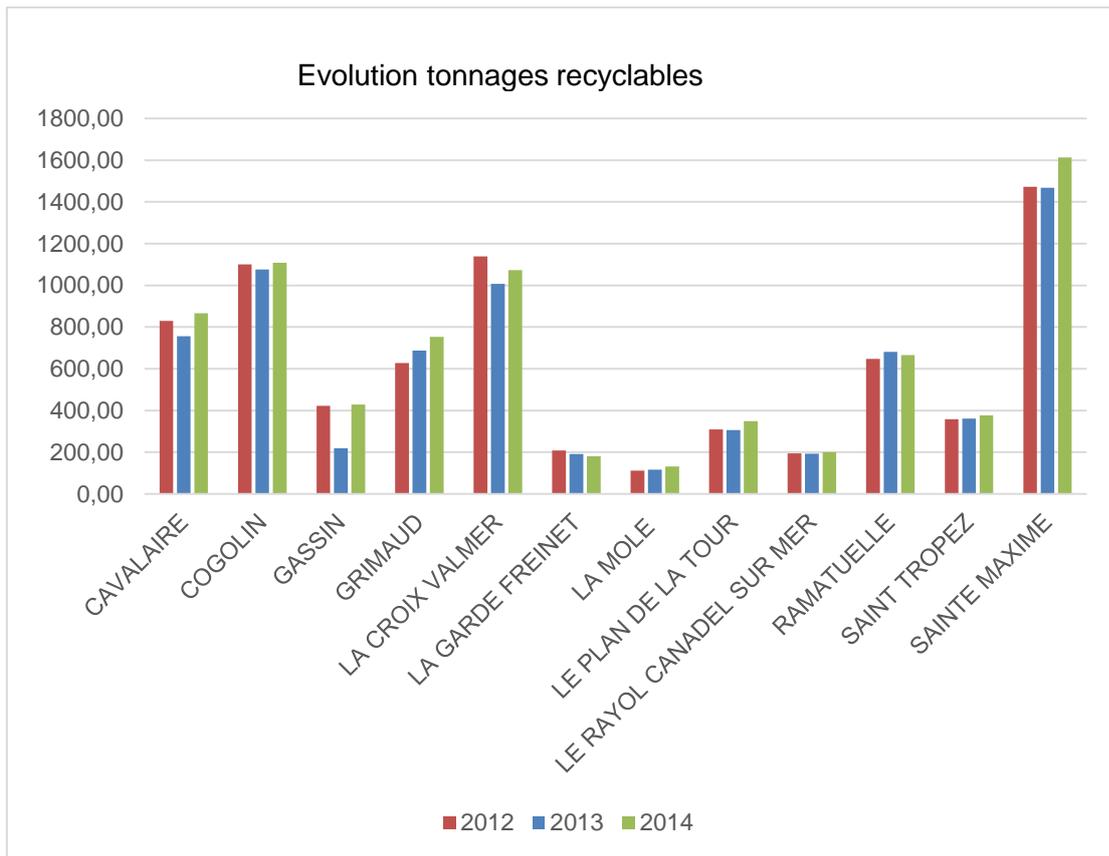
- Pour les tonnages comptabilisés comme venant des particuliers (si les professionnels ne font pas l'objet d'une pesée différenciée)
- Pour les tonnages des particuliers et des professionnels additionnés. Ce dernier graphique permet de s'affranchir des systèmes de comptabilisation des tonnages qui ne sont pas uniformes entre les communes



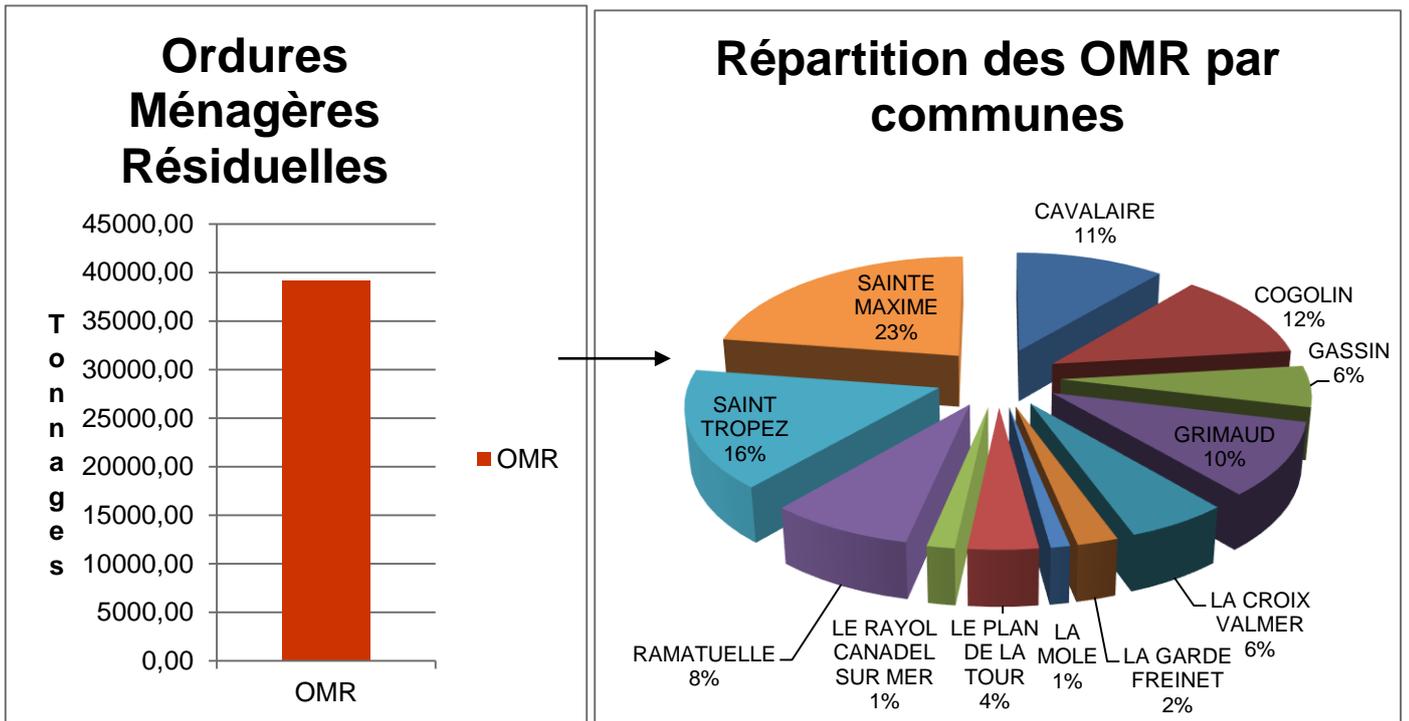
- Evolution des tonnages de recyclables collectés par commune sur la période 2012-2014 :

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des tonnages de recyclables par communes sur la période 2012-2014 :

- Evolution tonnage recyclables
- Evolution tonnage verre

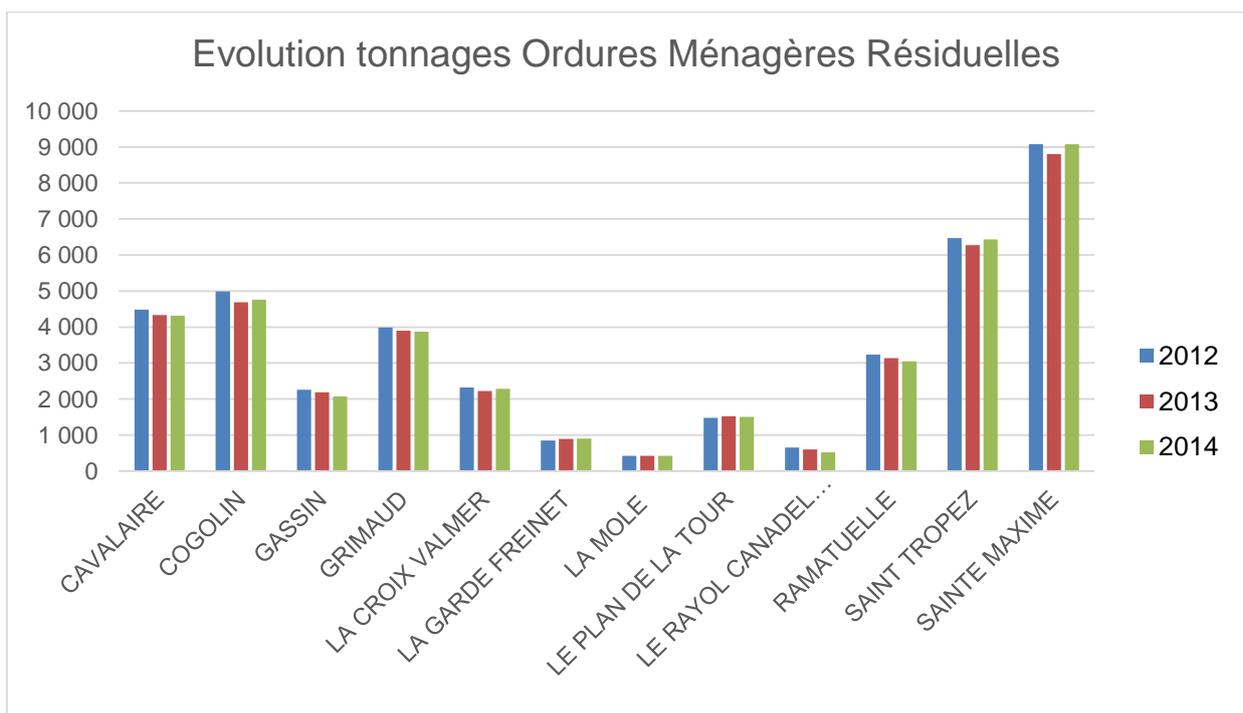


- **ORDURES MENAGERES RESIDUELLES** : 39 211 tonnes d'OMR ont été collectées en 2014.



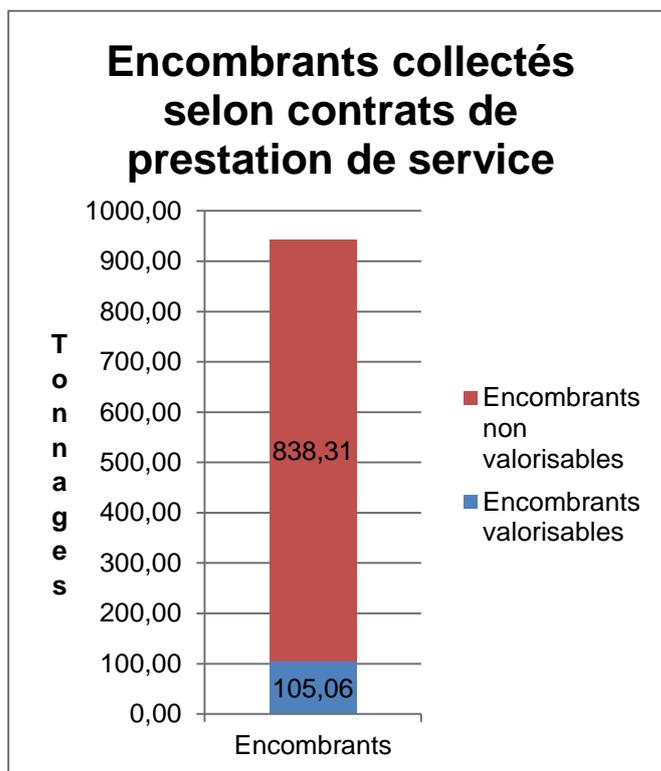
Le graphique ci-dessus représente la répartition de ces 39 211 tonnes par commune, il peut être mis en corrélation avec le graphique de répartition des collectes sélectives présenté en page 49.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production par communes sur les 3 dernières années.



- **AUTRES DECHETS COLLECTES**

Encombrants collectés en prestation :

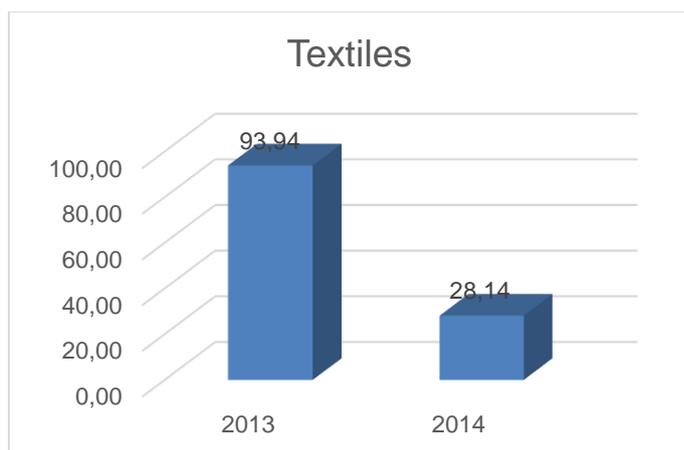


Le graphique ci-contre représente les quantités d'encombrants valorisables et non valorisables collectés dans le cadre d'une prestation de service. En aucun cas ce graphique est représentatif de la totalité des encombrants collectés sur le territoire. En effet, les collectes en régie sont de manière générale comptabilisées dans les apports en déchèterie sans pesée séparée.

- **933 tonnes** ont ainsi été collectées en 2014 contre **669 tonnes** en 2013 **soit une augmentation de 41 %**

(intégration de la collecte de Cogolin)

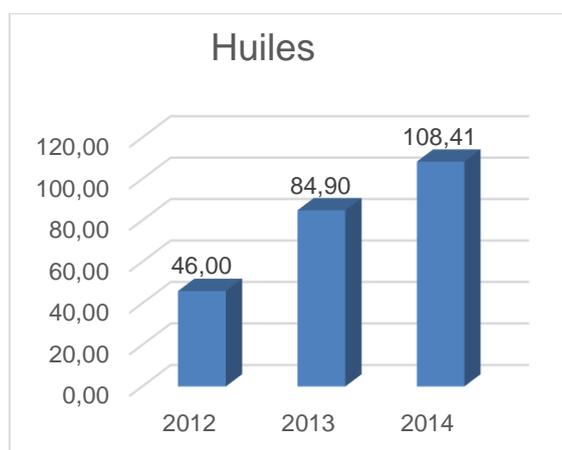
Textiles :



Ce graphique représente l'évolution des quantités de textiles collectés sur le territoire communautaire en 2013 et 2014

- **28 tonnes** ont ainsi été collectées en 2014 contre **93 tonnes** en 2013 **soit une baisse de 332 %**

Huiles de fritures :



Ce graphique présente l'évolution des quantités d'huiles végétales collectées en 2012 et en 2014 sur le territoire de la communauté de communes dans le cadre d'un contrat de prestation.

NB : des huiles sont collectées via des contrats privés

- **108 tonnes** ont ainsi été collectées en 2014 contre **85 tonnes** en 2013 **soit une augmentation de 29 %**

3. Moyens mis en œuvre

Les collectes sont réalisées par Bennes à Ordures Ménagères (BOM) compacteuses de différentes capacités, des bennes multi compartimentées, des camions plateaux, des camions grues, des mini bennes, des fourgons. Les caissons des déchèteries sont transportés au moyen de camions ampiroll.

Le nombre de véhicules de chaque catégorie est explicité dans le tableau suivant :

Type de véhicule	BOM	Camion Grue	Ampiroll	Camion plateau	Fourgons	Goupil
Nombre	38	2	13	6	3	2

d. TRAITEMENT

i. Caractéristiques du réseau de déchèteries

Le réseau de déchèteries présente un fort potentiel d'optimisation et de modernisation. Des aménagements sont indispensables sur certains sites afin de les rendre conformes à la réglementation en vigueur.

1. Implantation et mode d'exploitation

- **Dix déchèteries réparties sur le territoire communautaire sont exploitées directement par la CCGST**
 - Déchèterie de Cavalaire
 - Déchèterie de Cogolin
 - Déchèterie de Grimaud
 - Déchèterie de La Croix Valmer
 - Déchèterie de La Garde Freinet
 - Déchèterie de Le Plan de la Tour
 - Déchèterie de Le Rayol Canadel sur Mer
 - Déchèterie de Ramatuelle
 - Déchèterie de Saint Tropez
 - Déchèterie de Sainte Maxime

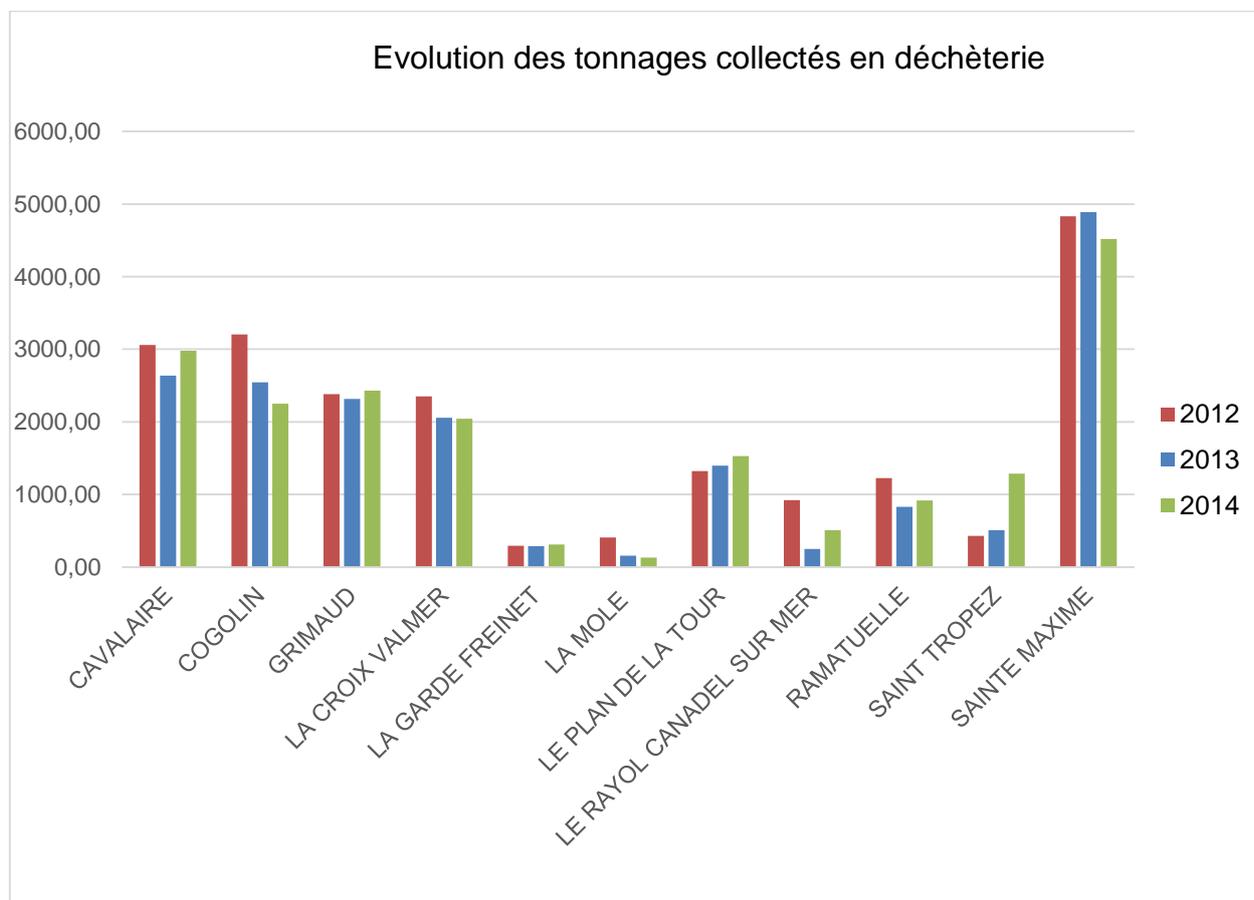
Les flux acceptés sur chaque site sont regroupés dans le tableau situé en page 57.

- **Une déchèterie est exploitée par le Groupe Pizzorno**
 - Déchèterie située à la Môle, sur le même site que le quai de transit des OMR.

Cette déchèterie est exploitée par un prestataire de service, la société Pizzorno qui gère les flux de cette déchèterie de manière autonome.

Evolution des tonnages :

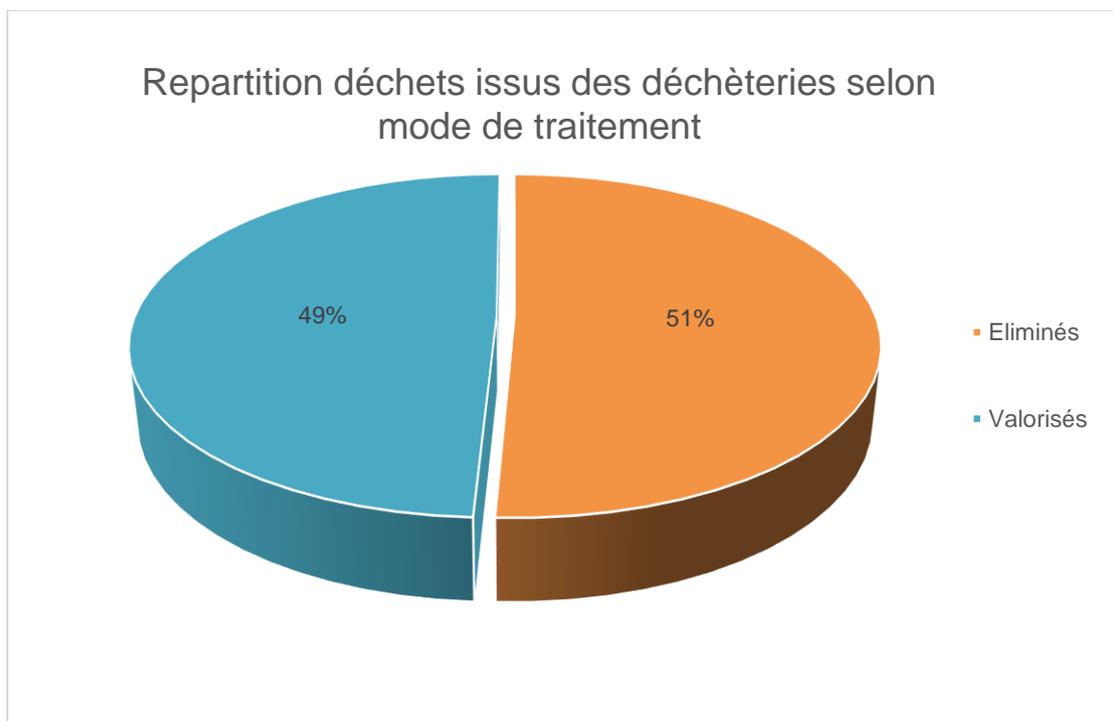
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés en déchèterie par communes sur la période 2012-2014.



RECAPITULATIF FLUX ACCEPTES EN DECHETTERIES

	CAVALAIRE	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE FREINET	LE PLAN DE LA TOUR	RAMATUELLE	RAYOL	STE MAXIME	ST TROPEZ
BOIS (A)	X			X				X		X
BOIS TRAITES	X	X	X	X			X	X	X	X
PALETTES RECYCLABLES (A)	X			X				X		
ECO-MOBILIER	X								X	
ENCOMBRANTS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
METAUX	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
GRAVATS/INERTES	X		X	X		X		X	X	
CARTONS	X	X	X	X	X		X		X	X
VERRE	X		X	X			X		X	
DECHETS VERTS		X	X			X	X	X	X	X
DEEE	X		X	X	X	X		X	X	X
BATTERIES	X	X	X	X	X		X		X	
PILES	X	X	X	X		X		X	X	X
LAMPES	X	X	X	X	X	X			X	
DMS	X		X	X		X	X	X	X	
PEINTURE	X		X	X		X	X	X	X	
SOLVANT	X		X	X		X	X	X	X	
PHYTOSANITAIRE	X		X	X		X	X	X	X	
BOUTEILLES GAZ	X	X		X		X		X		
EXTINCTEURS	X			X				X		
HUILES FRITURES	X	X	X	X	X		X	X	X	X
HUILES VIDANGE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
PNEUS	X	X	X		X		X	X	X	
TEXTILE	X		X	X					X	

2. Modes de traitement des déchets issus des déchèteries



Le diagramme ci-dessus représente la répartition du traitement des déchets des déchèteries :

- 49% sont valorisés,
- les 51% restant sont éliminés dans des installations agréées.

3. Traitement des différents flux des déchèteries

L'organisation du traitement des flux des déchèteries est explicitée dans le synoptique correspondant (Cf. synoptique p. 24)

ii. Le traitement des valorisables par le(s) centre(s) de tri

1. Tri des emballages issus des collectes sélectives

Durant l'année 2014, **3967 tonnes de recyclables (hors verre) ont été triées**, en aval de leur collecte, par le centre de tri (Cf. tableau déchets collectés).

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le centre de tri en contrat avec la collectivité. Ce dernier trie les déchets par matière puis les expédie vers des industriels du recyclage afin que les matières soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte de la collectivité par l'intermédiaire de marchés publics.

2. L'expérimentation d'extension des consignes de tri du plastique

Une partie du territoire communautaire a été concerné durant l'année 2014 par la suite de l'expérimentation d'extension des consignes de tri du plastique. En effet, la commune de La Croix Valmer était déjà engagée dans cette démarche depuis le début de l'année 2012 et l'expérimentation a pris fin le 31/12/2013. Cette expérimentation a permis aux différents acteurs du recyclage en France de construire un projet pour la mise en œuvre sur le territoire national du tri des emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons. Les nouvelles consignes de tri seront progressivement étendues à l'ensemble des communes françaises.

En 2014 les consignes de tri élargies ont été maintenues sur le périmètre expérimental initial, seule la mesure des indicateurs a été arrêtée ainsi que l'isolement du flux expérimental.

Le centre de tri a continué à trier les nouvelles résines.

Eco-Emballages a lancé un appel à candidature pour la phase 2 de l'expérimentation (8 millions d'habitants). La CCGST va se porter candidate afin d'étendre les nouvelles consignes de tri du plastique au périmètre communautaire.

iii. Le transit des OMR

Au vu des distances des installations de traitement, la réalisation de rupture de charge après collecte est indispensable sur notre territoire. Le transit des ordures ménagères est organisé comme suit :

- **Pour 8 communes :** Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, le Plan de la Tour, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint Tropez :

Les OMR sont acheminées après collecte vers le quai de transit intercommunal de la Môle, géré par délégation par l'entreprise Pizzorno.

23 863 tonnes d'OMR de la CCGST ont transitées en 2014 par cette installation (24 446 avec les apports des particuliers).



Le quai de transit des OMR et ses fosses de déchargement



Le compacteur pour les OMR (photo de droite) et les caissons alimentés par ce dernier (photo de gauche)

Il est à noter que cet équipement très vieillissant a subi de nombreuses pannes tout au long de l'année 2014. La collectivité souhaite mettre en œuvre une DSP pour la modernisation et l'exploitation du site

- **Pour 3 communes** : Grimaud, La Garde Freinet et Sainte Maxime :

Les OMR sont acheminées après collecte vers le quai de transit privé de la société Nicollin.

13 592 tonnes d'OMR ont transitées en 2014 par cette installation.

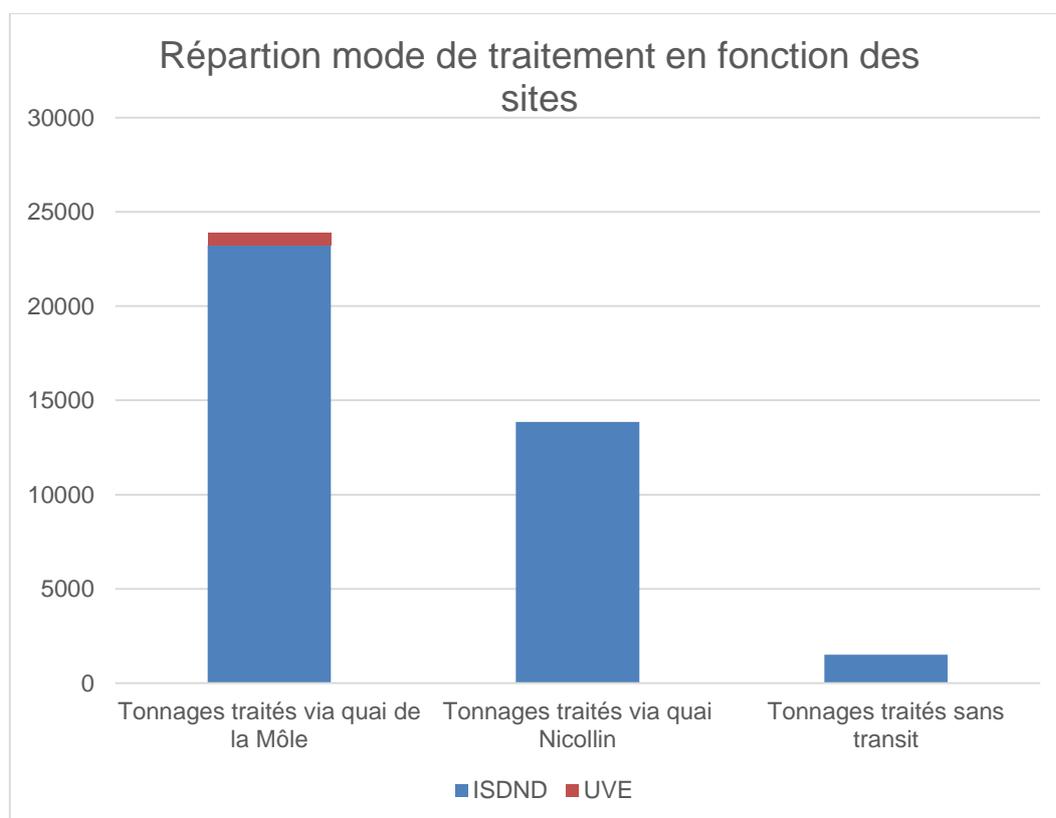
- **Pour 1 commune** : le Plan de la Tour :

Les OMR sont acheminées directement après collecte vers l'ISDND du Balançon : **1 504 tonnes d'OMR ont été dirigées, sans transit, en 2014 vers cette installation.**

(Cf. synoptique des flux p25)

iv. Le traitement des OMR

Le graphique ci-après présente la ventilation tonnages enfouis et incinérés



Pour mémoire :

Le quai de transit de la Môle (ex-syndicat de traitement) reçoit les OMR des communes suivantes : Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, le Plan de la Tour, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint Tropez

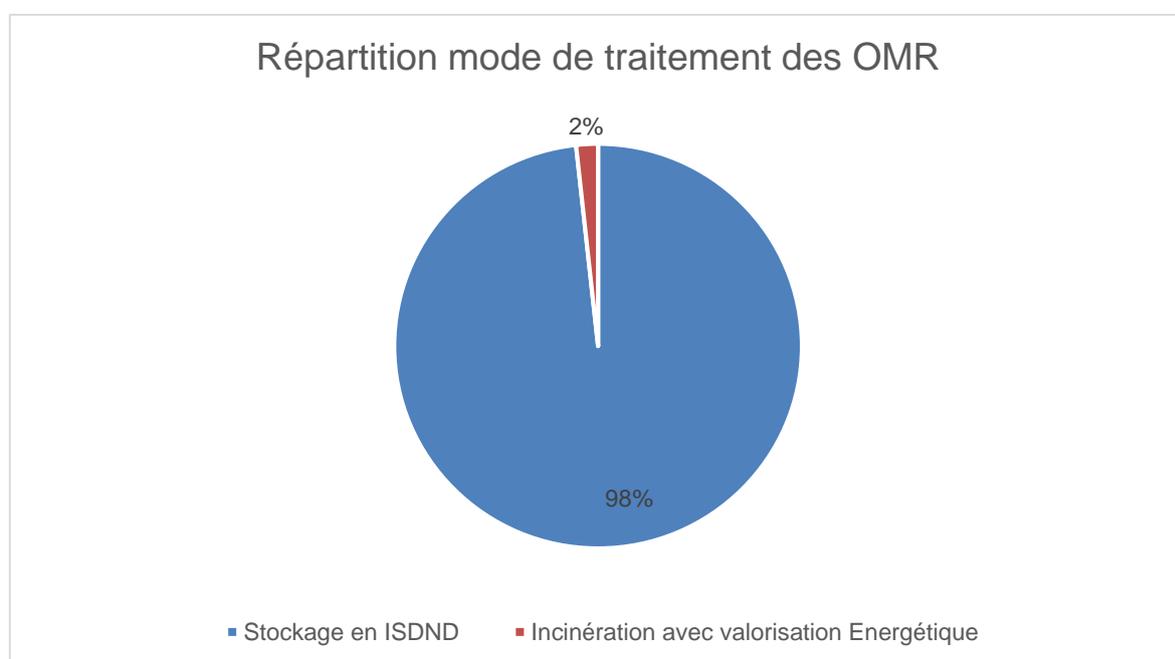
Le quai de transit Nicollin (ex-sivom du Golfe) reçoit les OMR des communes de Grimaud, La Garde Freinet et Sainte Maxime

Le traitement des OMR est essentiellement réalisé par stockage en ISDND. Une partie des tonnages est traitée par incinération avec cogénération de chaleur et d'électricité par l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon – SITTOMAT afin de combler les vides de four de l'incinérateur, notamment en basse saison. Cependant cette année des travaux importants ont été réalisés sur cette installation ; elle n'a pu, de fait, accueillir des tonnages qu'en janvier.

→ **678 tonnes d'OMR ont ainsi été traitées par valorisation énergétique en 2014.**

→ **Le reste a été dirigé en ISDND**

Répartition de la production d'OMR selon le mode de traitement



Le graphique ci-dessus présente la répartition de la production d'OMR selon le mode de traitement :

- 2 % des OMR sont incinérées
- 98 % des OMR sont stockées en ISDND

v. le transit des encombrants

Les encombrants de 6 communes : Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, Ramatuelle, Saint Tropez transitent par le quai de transfert de la Môle.

Les encombrants des 6 autres communes sont évacués des déchèteries vers l'installation de traitement (ISDND).

vi. Le traitement des encombrants

Concernant les encombrants, la totalité des tonnages est traitée par stockage en ISDND

→ **8 905 tonnes ont ainsi été dirigées vers les centres de stockage en 2014**
(+875 tonnes de produits de nettoyage des chaussées qui ont transités par les sites communautaires)

vii. Capacités des unités de traitement des déchets résiduels :

Nom de l'installation	Maitre ouvrage	Capacité de traitement autorisée
ISDND du Cannet des Maures	PIZZORNO	255 000
ISDND Pierrefeu	PIZZORNO	115 000
UVE Toulon	SITTOMAT	285 000

e. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

i. distance des installations de traitement

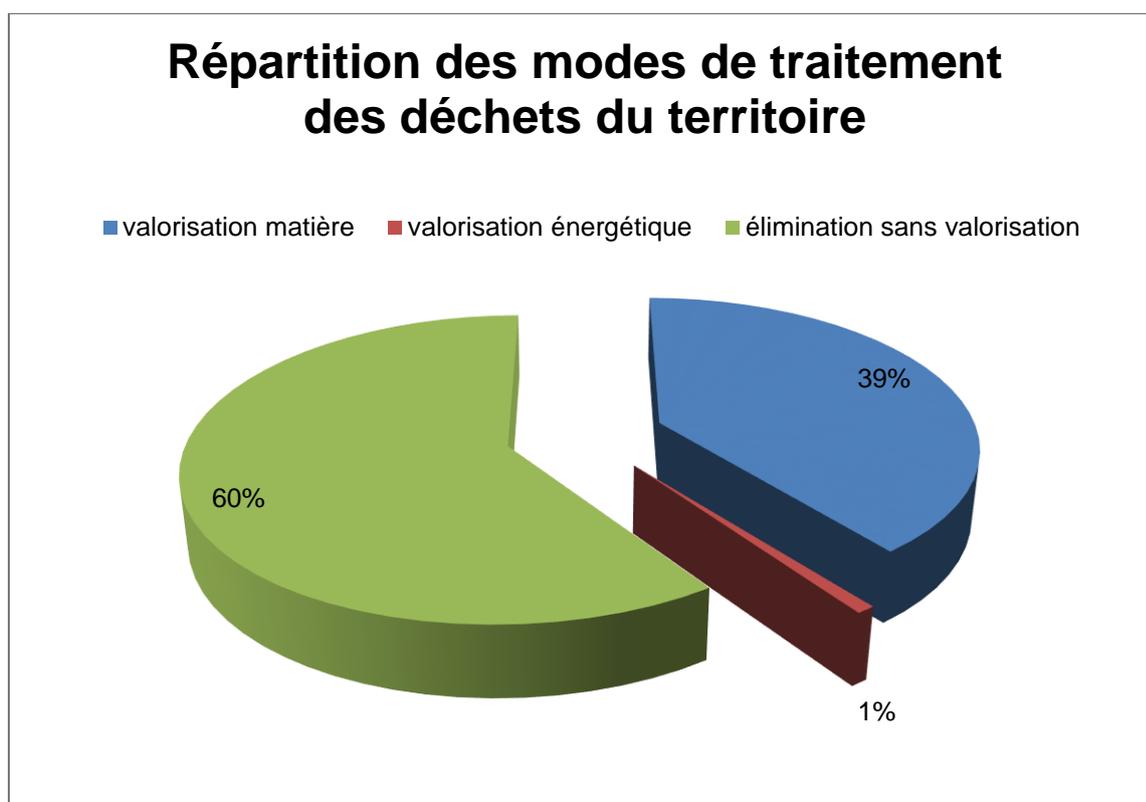
Le tableau ci-après regroupe les distances des sites communautaires aux installations de traitement.

Distance des installations de traitement (en km)													
	Quai de transit (la Mole)	ISDND Balançan	ISDND Roumagayrol	UVE Sittomat	CDT du Muy	EcoPôle de la Mole	Michelot	Azur métaux	OREDUI LA SEYNE	OREDUI GRASSE	SERAH U	NCI	STMI
Quai de transit intercommunal de la Mole		36,2	45,5	55,2	42,3		12,7					23.5	
Quai de transit Nicollin de la Mole		36,2	45,5	55,2	42,3							23.5	
Communes													
CAVALAIRE	23,7				43,2	23,7	15,4	62,7	66,2			30	12,6
COGOLIN	8,1				35,3	8,1	4		66,3			30	1
GASSIN	17				36,5	17	8,7					35	9
GRIMAUD	11,8				34,7	11,8	0			103		33	7,3
LA CROIX VALMER	18,2				37,6	18,2	10				104	37	12
LA GARDE FREINET	20,8				40,8	20,8	12,6					43	16,4
LA MOLE	1				43,3	1	12,7					23.5	9
LE PLAN DE LA TOUR		22,9			25,6	22,6	16					47	20
LE RAYOL CANADEL SUR MER	11 33,2				52,6	11 33,2	24,8						22
RAMATUELLE	19,6				38,9	19,6	11,2		78			45	11,2
SAINT TROPEZ	17,1				36,4	17,1	9,7					42	9
SAINTE MAXIME	20				23,1	20	13,2			78		46	15

ii. Répartition des modes de traitement des déchets du territoire

Le graphique ci-après représente la répartition des déchets du territoire selon leur mode de traitement :

- Valorisation matière : recyclage, compostage
- Valorisation énergétique : incinération avec cogénération de chaleur et d'électricité
- Elimination sans valorisation : stockage des déchets en ISDND



Ce graphique prend en compte les déchets verts valorisés à l'EcoPôle de la Môle.

En 2014 39% des déchets ont été dirigés vers une valorisation matière et organique, seulement 1 % vers une valorisation énergétique (UVE de Toulon en travaux) et 60 % ont été éliminés sans valorisation.

2- INDICATEURS FINANCIERS 2014

A. BILAN FINANCIER GLOBAL 2014

NB : Pour l'année 2014, la fonction 816 (plateforme de broyage de CAVALAIRE ainsi que si que l'ECOPOLE, plateforme de compostage de déchets verts sur la commune de la Môle) a été basculée au 812 et les dépenses ainsi que les recettes ont été intégrées aux indicateurs présentés ci-après et re-ventilées.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
TEOM		18 432 235,00
Administration générale	475 256,15	18 432 235,00
Collecte Ordures ménagères	7 509 199,97	474 937,61
Traitement Ordures ménagères	7 243 435,21	1 635 111,01
Déchetterie	2 376 284,39	876 548,39
Collecte Sélective	3 722 641,03	10 047,94
Amortissements	337 083,80	59 024,98
Total	21 663 900,55	21 487 904,93

Investissement	Dépenses	Recettes
Administration générale	39 298,04	15 207,50
Collecte Ordures ménagères	96 951,00	0,00
Déchetterie	696 726,45	0,00
Tri Sélectif	6 865,31	0,00
Amortissements	59 024,98	337 083,80
Total	898 865,78	352 291,30

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	21 326 816,75	21 428 879,95
Opérations d'ordre	337 083,80	59 024,98
Total	21 663 900,55	21 487 904,93

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	839 840,80	15 207,50
Opérations d'ordre	59 024,98	337 083,80
Total	898 865,78	352 291,30

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : **21 663 900,55 €**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : **21 487 904,93 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : **898 865,78 €**

Les recettes d'investissement s'élèvent à : **352 291,30 €**

Le bilan ci-dessus intègre les amortissements des biens amortissables en opération d'ordre.

Le tableau ci-après présente les coûts globaux ramenés à la tonne et à l'habitant (base INSEE)

	GLOBAL	Coût à la tonne	Coût par habitant
Dépenses	22 562 766,33	268,67	405.33
Recettes	21 840 196,23	260,07	392.35

Les dépenses se répartissent selon plusieurs catégories :

- Dépenses liées à la pré-collecte et la collecte des déchets
- Dépenses liées au traitement des déchets
- Dépenses liées aux déchèteries
- Dépenses d'administration générale

Les recettes se répartissent selon plusieurs catégories :

- **Recettes fiscales :**

La principale source de financement du service public est la fiscalité, en grande majorité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **18 432 235,00 €**

La ville de Saint Tropez finance une partie du service, dédié spécifiquement aux professionnels de la commune par la redevance spéciale, calculée en fonction du service rendu.

Redevance Spéciale St Tropez : **119 055,80 €**

- **Recettes liées aux activités du service :**

Qui comprennent :

- Recettes liées aux soutiens des Eco-organismes
- Recettes liées à la revente de matériaux
- Recettes liées aux régies
- Recettes liées au traitement des déchets des particuliers sur le site de la Môle

NB : La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est passée de 24 à 32 €/T au 01/01/2014.

- **Principales prestations rémunérées a des entreprises sous contrat**

	Entreprise	Type de prestation	Montant TTC
Collecte et traitement des déchets	SOVATRAM	traitement	1 774 068,77 €
	PLASTIC OMNIUM	pré-collecte	466 599,72 €
	GPE	pré-collecte, collecte et traitement	7 171 324,75 €
	SGEA	pré-collecte, collecte et traitement	1 283 247,12 €
	PIZZORNO ENVIRONNEMENT	pré-collecte, collecte et traitement	54 226,93 €
	NICOLLIN	collecte et pré-collecte	253 169,48 €
	DRAGUI TRANSPORT	traitement	3 214 560,60 €
	STMI	traitement	57 682,83 €
	NCI	collecte et traitement	98 338,61 €
	VALECOBOIS	collecte et traitement	8362,62 €
	SMA	traitement	885 115,36 €
	OREDUI	collecte et traitement	57 908,23 €
	ONYX	collecte et traitement	1370,50 €

B. SERVICE COLLECTE

i. Dépenses

Les dépenses sont liées à la fourniture des contenants de pré-collecte, aux opérations de collecte, d'entretien des contenants et des points de collecte mais aussi aux prestations de tri : **11 231 841,00 €**

ii. Recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux, aux soutiens des éco-organismes, aux régies des déchèteries, à la facturation des particuliers utilisant le site de la Môle. Ces recettes représentent : **La distribution des recettes entre la collecte et le traitement n'est pas exploitable pour l'exercice 2014.**

Le reste des recettes est de nature fiscale (TEOM)

iii. Bilan financier et indicateurs

	Collecte	Coût à la tonne	Coût par habitant
Dépenses	11 231 841,00 €	227.05	201.78

C. SERVICE TRAITEMENT

i. Dépenses

Les dépenses sont liées aux opérations de traitement des déchets ainsi qu'aux prestations d'exploitation des déchèteries : **9 619 719,60 €**

ii. Recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux, aux soutiens des éco-organismes, aux régies des déchèteries, à la facturation des particuliers utilisant le site de la Môle. Ces recettes représentent : **La distribution des recettes entre la collecte et le traitement n'est pas exploitable pour l'exercice 2014.**

Le reste des recettes est de nature fiscale (TEOM)

iii. Bilan financier et indicateurs

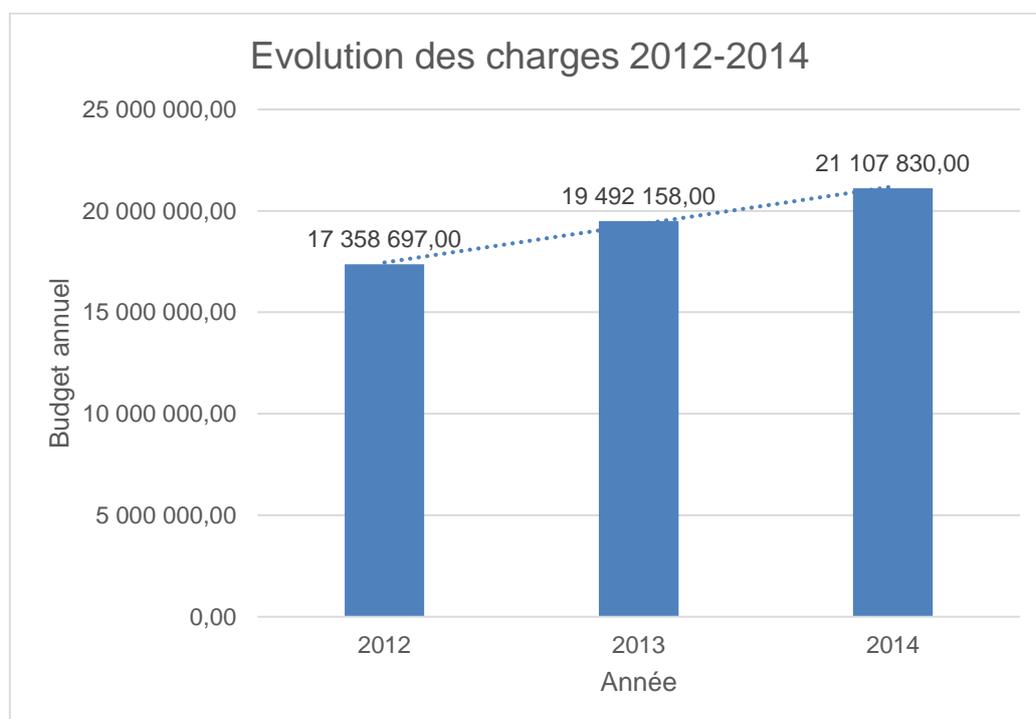
	Traitement	Coût à la tonne	Coût par habitant
Dépenses	9 619 719,60 €	115.82	172.81

D. EVOLUTION DES CHARGES 2012-2014 (hors déchets verts)

2012 : 17 358 697 €

2013 : 19 492 158 €

2014 : 21 107 830 €



3- BILAN ET PERSPECTIVES

Après une année 2013 très riche de découvertes sur les modes de fonctionnement et les particularités de chaque entité, où la mise en commun des services et des équipements des différentes communes a nécessité l'intégration de nombreux paramètres, notamment du fait de l'éclectisme des contrats de pré-collecte, collecte

et de traitement transférés à la communauté de communes, cette année 2014 a été particulièrement structurante.

En effet, 2014 a vu le démarrage de nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets, marchés qui conditionnent les modalités d'exécution du service. Ces marchés sont extrêmement structurants, notamment pour le volet collecte, puisqu'ils fixent la fréquence et la nature du service rendu à l'utilisateur

Il se dégage de cette deuxième année de fonctionnement des pistes d'optimisations et des perspectives :

- La réalisation d'une étude d'optimisation de l'ensemble des collectes réalisées sur le territoire afin d'induire une baisse des charges tout en garantissant à l'utilisateur un service de qualité : refonte des circuits de collecte, sectorisation axée sur les modalités de collectes en fonction des contraintes inhérentes à chacune (porte à porte, points de regroupement....)
- Rationalisation des tournées de collecte afin d'augmenter les rendements horaires de collecte pour baisser les coûts
- L'optimisation des collectes sélectives afin d'augmenter les niveaux de performances des communes ayant des taux de recyclages bas.
- La nécessité de réaliser l'optimisation et la mise aux normes des déchèteries communautaires afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de se mettre en conformité avec la réglementation
- Le rapprochement avec le Sittomat pour une valorisation énergétique d'une partie des OMR qui permettrait de faire des économies de TGAP
- L'élaboration d'un cahier des charges ambitieux pour désigner le futur délégataire du site de la Môle permettant d'augmenter la valorisation matière de nos déchets
- La prospective quant à la mise en œuvre d'équipements de traitement en corrélation avec les objectifs du PPGDND

4- ANNEXES

- Etat TEOM 2014
- RA Prestataires

5- GLOSSAIRE

- AG : Assemblée générale
- CCGST : Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez
- CDC : Communauté de Communes
- CDT : Centre de tri
- CS : Collecte Sélective
- DD : Développement Durable
- DDS : déchets dangereux spécifiques (aussi appelés DMS ou DDM)
- DECHETS VERTS : végétaux
- ECC : Emballages Corps Creux
- EMBALLAGES en mélange : Papier + cartons + emballages métalliques + emballages plastiques + briques alimentaires
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- INSEE : Institut National de la statistique et des activités économiques.
- ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- JRM : Journaux Revues Magasines
- MULTI ou MULTIMATERIAUX
- OM ET ASSIMILES :
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP : Porte à porte
- PAV : point d'apport volontaire
- PPGDND : plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- PR : point de regroupement
- REP : Responsabilité Elargie du Producteur
- RS : Redevance Spéciale
- SERD : Semaine Européenne de réduction des déchets
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères
- TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes
- UVE : Unité de Valorisation Energétique